

70 ans  
DE REGARD PERÇANT

# Relations

*Pour qui veut une société juste*

NUMÉRO 748

mai 2011

## L'emploi: l'étau de la précarisation

L'État au service  
des entreprises

Précarité, femmes  
et rapports de pouvoir

Quel sens donner  
au travail?

Le retour du  
capitalisme sauvage

Le Tea Party  
aux États-Unis



5,50 \$



ARTISTES INVITÉS :  
GRAVEURS DE XYLON-QUÉBEC

# Relations

NUMÉRO 748, AVRIL-mai 2011

70 ans  
DE REGARD PERÇANT

<b>ACTUALITÉS</b>	4
<b>HORIZONS</b>	
Saint Samuel Ruiz	9
José Ignacio González Faus, s.j.	
<b>LE CARNET</b>	
DE BRIGITTE HAENTJENS	
Les vieux quartiers de La Havane	10
<b>JE SUIS DE CE MONDE</b>	
CHRONIQUE LITTÉRAIRE	
Les sœurs de Shakespeare	28
Louise Warren	
<b>AILLEURS</b>	
La Catalogne vers un État indépendant?	30
Agustí Nicolau-Coll	
<b>REGARD</b>	
Le Tea Party	32
Louis Balthazar	
<b>70 ANS DE RELATIONS</b>	
Relations durant la Révolution tranquille	35
Pierre C. Pagé	
<b>CONTROVERSE</b>	
S'engager socialement, est-ce sacrifier sa liberté?	36
Catherine Caron	37
Robert Jasmin	
<b>EN BREF</b>	38
<b>MULTIMÉDIAS</b>	39
<b>LIVRES</b>	40

Couverture: Zazalie Z, *Les ouvrières*, 1996, gravure en relief, 10 x 14 cm

## dossier

### L'EMPLOI: L'ÉTAU DE LA PRÉCARISATION

Instable, flexible, contractuel... les termes qualifiant le travail au XXI<sup>e</sup> siècle sont révélateurs de la précarisation de cette institution qui connaît des changements profonds sous l'impulsion de la logique managériale. La multiplication des agences de placement non réglementées, la diversification des statuts d'emploi ou encore la dégradation des conditions de travail, incluant celles des intellectuels et des artistes, sont autant d'indices du processus de précarisation, qui affecte une grande partie de la population. Comment comprendre ce phénomène? À qui profite-t-il? Quel est le rôle de l'État québécois dans cette situation?

L'emploi: l'étau de la précarisation	11
Jean-Claude Ravet	
L'État au service des entreprises	13
Rolande Pinard	
La précarisation de l'emploi: de quoi s'agit-il?	14
Rolande Pinard	
Au bas de l'échelle	16
Léa Fontaine	
Précarité, femmes et rapports de pouvoir	17
Louise Boivin	
Les agences de location de personnel	18
Guyline Vallée	
Quel sens donner au travail?	20
Dominique Méda	
La réalité des artistes	22
Catherine Caron	
Le retour du capitalisme sauvage	23
Manfred Bischoff	
Combattre la précarisation du travail intellectuel	25
Isabelle Renaud	

### ARTISTES INVITÉS

Les artistes Marie-France Bertrand, Ivan Lafontaine, Rolande Pelletier, Marc Pichette, Deborah Wood et Zazalie Z sont membres de l'association de graveurs en relief Xylon-Québec. Comptant 32 artistes membres, celle-ci est la section québécoise de l'association internationale Xylon. Fondée en 1953 à Berne, son objectif est de favoriser les échanges d'expériences et de promouvoir mondialement les œuvres gravées. Le moyen utilisé est la tenue de Triennales. Grâce à Francine Beauvais, des Québécois participent à ces événements depuis 1976. Xylon-Québec édite des livres d'artistes (le quatrième paraîtra en 2011) et organise des expositions. Voir le site: <www.xylon-quebec.org>

## FONDÉE EN 1941

La revue *Relations* est publiée par le Centre justice et foi, un centre d'analyse sociale progressiste fondé et soutenu par les Jésuites du Québec. Depuis 70 ans, *Relations* œuvre à la promotion d'une société juste et solidaire en prenant parti pour les exclus et les plus démunis. Libre et indépendante, elle pose un regard critique sur les enjeux sociaux, économiques, politiques et religieux de notre époque.

DIRECTRICE  
Élisabeth Garant  
RÉDACTEUR EN CHEF  
Jean-Claude Ravet  
RÉDACTRICE EN CHEF ADJOINTE  
Catherine Caron  
SECRÉTAIRE DE RÉDACTION  
Amélie Descheneau-Guay  
PROMOTION/PUBLICITÉ  
Jean-Alexandre D'Etcheverry  
TRADUCTION  
Jean-Claude Ravet  
DIRECTION ARTISTIQUE  
Mathilde Hébert  
ILLUSTRATIONS  
Goldstyn, Sophie Lancôt

RÉVISION/CORRECTION  
Éric Massé  
COMITÉ DE RÉDACTION  
Gregory Baum, Gilles Bibeau, Gilles Bourque, Eve-Lyne Couturier, Céline Dubé, Guy Dufresne, Jean-François Filion, Mouloud Idir, Nicole Laurin, Sylvain Lavoie, Agusti Nicolau, Guy Paiement, Rolande Pinard, Jacques Racine, Louis Rousseau  
COLLABORATEURS  
André Beauchamp, Jean-Marc Biron, Dominique Boisvert, Marc Chabot, Bernard Émond, Brigitte Haentjens, Vivian Labrie, Carolyn Sharp, Marco Veilleux, Louise Warren

IMPRESSION HLN  
sur du papier recyclé contenant  
100 % de fibres post-consommation.  
DISTRIBUTION LMPI / HDS Canada  
*Relations* est membre de la SODEP  
<www.sodep.qc.ca>  
Les articles de *Relations* sont répertoriés dans *Repère*, *EBSCO* et dans l'*Index de périodiques canadiens*, publication de Info Globe.  
ABONNEMENTS Ginette Thibault  
8 numéros (un an): 35 \$ (t. L.)  
Deux ans: 65 \$ (taxes incluses)  
À l'étranger: 55 \$ Étudiant: 25 \$  
Abonnement de soutien: 100 \$ (un an)  
TPS: R119003952 TVQ: 1006003784

Dépôt légal, Bibliothèque et Archives nationales du Québec.  
ISSN 0034-3781

Nous reconnaissons l'appui financier du gouvernement du Canada, par l'entremise du Fonds du Canada pour les périodiques (FCP) pour nos activités d'édition.

Canada

BUREAUX  
25, rue Jarry Ouest  
Montréal (Québec) H2P 1S6  
tél.: 514-387-2541  
télé.: 514-387-0206  
relations@cjf.qc.ca  
www.revuerelations.qc.ca

## Le printemps des revues

« Un seul être vous manque, et tout est dépeuplé », disait Lamartine de l'amour. *A contrario*, l'artiste, l'écrivain, le penseur pourrait dire : un seul lecteur/spectateur existe et l'œuvre a un public. De fait, les artistes et écrivains véritables ne dénigrent jamais un petit auditoire, un faible lectorat, et ils offrent leur talent sans réserve à un seul être humain comme à mille.

Voilà des considérations bien étrangères au gouvernement conservateur qui ne voit de valeur que dans le nombre, l'audimat, la production industrielle. Pas de volume, pas de salut. L'heure est aux « gagnants ». C'est ainsi que le nouveau Fonds du Canada pour les périodiques réserve maintenant son aide aux éditeurs de magazines et de journaux non quotidiens qui vendent au moins 5000 exemplaires par année, sauf de rares



Rolande Pelletier,  
À son corps défendant,  
2010, bois gravé  
et découpé,  
50 x 66 cm

exceptions. Ainsi, les plus petites publications vendant 800 numéros quatre fois dans l'année, par exemple, n'atteignent pas le seuil requis. C'est dire que la majorité des revues culturelles membres de la Société de développement des périodiques culturels québécois (SODEP), soumises à l'étroitesse du marché francophone, n'ont plus accès à ce financement fédéral. Par contre, les nouveaux critères ouvrent la porte à des revues auparavant exclues.

L'état de crise qui découle de ce changement effectué au printemps 2010 nous était rappelé par une lettre parue dans *Le Devoir* du 8 février dernier (« Politique culturelle fédérale – Des revues menacées ») et lors du Printemps des revues. Cet événement est organisé annuellement par la SODEP au début d'avril. Pour *Relations*, qui en est membre, ce fut une autre belle occasion de souligner son 70<sup>e</sup> anniversaire.

Fondée et soutenue par les jésuites, *Relations* bénéficie d'une situation privilégiée et d'un nombre appréciable de fidèles abonnés. Elle ne dépend ni de subventions, ni de la publicité, bien que ces deux éléments soient de précieux compléments à son financement. Mais elle ne peut qu'être solidaire de ces revues qui traversent une période difficile. Il faut savoir que pour aider ses 44 membres, la SODEP estime qu'un montant de 800 000\$ suffirait. Le chiffre est à savourer en pensant qu'en 2010-2011, *L'actualité* et *Châtelaine*, toutes deux dans le giron très lucratif de Rogers Publishing Limited, ont reçu respectivement des subventions d'aide à l'édition de 961 769\$ et 1 236 251\$, d'après les données de Patrimoine canadien.

C'est au nom de l'exception culturelle que l'industrie des magazines est ainsi soutenue afin que les Canadiens et les Québécois puissent produire et lire leurs propres publications – et non pas que des produits ou succédanés américains. C'est là une mesure essentielle pour la protection et la promotion de la diversité culturelle que le Canada, en tant que signataire de la Convention de l'UNESCO à ce sujet, doit défendre fermement, notamment dans le cadre des négociations commerciales actuelles avec l'Union européenne.

Seulement, une telle mesure se trouve pervertie et détournée de son objectif une fois qu'on coupe le sou-

tien aux plus fragiles – qui peuvent difficilement exister sans ce levier par ailleurs essentiel pour aller chercher d'autres revenus – en continuant de subventionner le pôle lucratif de l'industrie. On finance ainsi absurdement ceux qui n'en ont plus besoin et qui publient autant d'incitations à la consommation – par la surabondance de publicités – que de contenus, et pas ceux dont la mission, sans but lucratif, est d'offrir une pensée libre et critique en matière d'art, de littérature, de philosophie, d'histoire et d'enjeux de société en général. On oublie que c'est à partir de la marge qu'émergent les grands courants et qu'asphyxier ce terreau est mortifère.

Les revues culturelles se sont mobilisées, mais elles peuvent difficilement faire autant de bruit que les artistes de la scène, les chanteurs et auteurs qui contestent d'autres décisions gouvernementales aberrantes sans, par ailleurs, se faire respecter et entendre comme il le faudrait. Mince consolation, elles ont toujours accès aux programmes des conseils des arts, ce qui n'est pas le cas des revues engagées sur le terrain du social et du politique, comme nous le sommes, aux côtés de *Possibles*, *Le Couac*, *À bâbord!*, *L'Aut'journal*, *Le Mouton noir*, les *Nouveaux Cahiers du socialisme*, etc. Les cas diffèrent, certaines de ces publications bénéficiant notamment de l'appui de syndicats, mais toutes survivent essentiellement grâce à la générosité et au labeur de militants qui accouchent d'un petit miracle à chacune de leurs parutions.

À quand des pouvoirs publics qui nous montreront, dans le dossier de l'édition des revues et journaux, autre chose que la petitesse de leur vision de la diversité d'opinion et d'information pourtant au cœur du processus démocratique?

CATHERINE CARON



## Mobilisation au CSSS Jeanne-Mance

Les compressions budgétaires provoquent des effets néfastes et une mobilisation citoyenne exemplaire contre le désengagement de l'État du financement de nos services publics.

**FRANÇOIS L'ÉCUYER**

L'auteur est conseiller syndical au Service des communications de la CSN

**S**eptembre 2007. Philippe Couillard, alors ministre de la Santé, annonce la fermeture du centre d'hébergement Jacques-Viger, l'un des huit centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) du Centre de

cement graduel par des ressources intermédiaires privées.

Juin 2010. Après plusieurs mois de négociations plutôt secrètes avec l'Agence, la directrice du CSSS Jeanne-Mance, Sylvie Simard, annonce aux membres du conseil d'administration de l'établissement que 16,5 millions de

remettent sérieusement en question la santé et la sécurité des bénéficiaires. Cela signifie des étages de centre d'hébergement laissés sans supervision pendant de trop longues minutes; l'arrêt de services cruciaux (comme les bains ou la popote roulante) pour les usagers du service de soutien à domicile; de nombreux centres de la petite enfance et écoles qui devront dorénavant se passer des services de dépistage précoce de problèmes d'apprentissage offerts par les travailleuses sociales du CLSC. Tout ceci en plein cœur de Montréal, dans l'une des zones les plus défavorisées de la métropole.

Le Syndicat des travailleurs et des travailleuses du CSSS Jeanne-Mance, essayant un refus de la direction de discuter de la réorganisation des services, s'est rapidement mobilisé. «Couper dans les services, c'est malade!», clame leur campagne. En plus de mobiliser les salariés des différents établissements touchés par les coupes et par les surcharges de travail qu'elles occasionnent, le syndicat s'est donné comme priorité d'informer les bénéficiaires et les groupes communautaires du territoire des enjeux et des impacts du plan de compression mené, sans consultation aucune, par la direction.

Des dossiers recensant les conséquences dans les CHSLD ont ainsi été distribués aux familles des bénéficiaires. Des assemblées populaires ont permis de rejoindre les groupes communautaires. Rapidement, un mouvement citoyen rassemblant forces syndicales et communautaires de même que les familles touchées s'est mis en branle. Les conseils d'administration du CSSS et de l'Agence de Montréal ont été pris d'assaut, les différents acteurs exigeant des explications de la part des décideurs. Le directeur de l'Agence, David Levine,



Photo: Archives CSN

santé et de services sociaux (CSSS) Jeanne-Mance. Celui-ci dessert la population du centre-ville et du Plateau-Mont-Royal. Le ministère évoque la vétusté de l'immeuble. Néanmoins, cette fermeture s'inscrit tout autant dans un vaste plan de réorganisation des services destinés aux personnes en perte d'autonomie. Sur le seul territoire montréalais, depuis 2006, l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal a procédé à la fermeture de 1700 lits en CHSLD et à leur rempla-

dollars ont été retranchés de son budget annuel (qui est d'environ 160 millions). Cette ponction budgétaire provoque un déficit annuel de 7,5 millions, qui doit être effacé en deux ans. La fermeture du centre Jacques-Viger sert de justification, ce qui se défend mal puisque 70% de sa clientèle a été replacée dans les autres installations de ce CSSS.

Les abolitions de postes, effectives depuis l'automne dernier, touchent l'ensemble des services du CSSS et



s'est contenté d'expliquer que le CSSS Jeanne-Mance, en répondant à 90 % des besoins de sa clientèle, en faisait trop et qu'il fallait ramener ce taux de réponse à la moyenne montréalaise de 80 %. On punit donc l'efficacité de nos services publics en provoquant un dangereux nivellement par le bas. Le ministre de la Santé, Yves Bolduc, peut-être inquiet de voir la couverture médiatique prendre de l'ampleur, a accepté la demande de rencontre du syndicat et annonçait, en décembre

dernier, la mise sur pied d'une table de travail entre le syndicat et la direction du CSSS, chapeauté par son sous-ministre. Les travaux ont débuté en janvier.

Les enjeux posés par les compressions budgétaires au CSSS Jeanne-Mance renvoient à un débat beaucoup plus large, soit celui du financement des services publics québécois. Le gouvernement coupe dans les budgets des établissements publics et n'hésite pas à se désinvestir de sa mission en fermant des lits en CHSLD pour renvoyer la res-

ponsabilité à des promoteurs privés, chargés de prendre soin de nos aînés. Les récentes révélations faites par les médias au sujet du traitement qu'on réserve à ceux-ci dans certains centres d'hébergement privés (Pavillon Marquette, Villa Sainte-Anne) donnent froid dans le dos. Elles sont le résultat d'un processus de désengagement de l'État qui a déjà fait assez de ravages et qui doit cesser. ●

## Prière et crucifix au conseil municipal

Dans le duel entre le maire de Saguenay et le Mouvement laïque québécois, les protagonistes sont animés – de part et d'autre – par le même zèle intempestif.

**MARCO VEILLEUX**

À la mi-février dernier, le Tribunal des droits de la personne du Québec a statué que la ville de Saguenay devait cesser la récitation de la prière au début de ses assemblées et retirer le crucifix et la statue du Sacré-Cœur de la salle du conseil municipal. Cette décision faisait suite à une plainte déposée par un citoyen de la ville et par le Mouvement laïque québécois (MLQ) – toujours friand de telles croisades. De son côté, le maire Jean Tremblay a décidé de faire appel de ce jugement. Pour financer ces procédures qui ont déjà coûté bien cher aux contribuables de sa municipalité, il a lancé une campagne de souscription populaire à l'échelle du Québec. Près de 150 000 \$ ont déjà été amassés.

Le maire de Saguenay est un catholique convaincu. Nous ne saurions en

douter! Cependant, dans cette affaire dont il a fait un combat personnel, beaucoup de choses sont mêlées. D'abord, dans une conférence de presse tenue le 16 février, il affirme que «les accommodements raisonnables, ça semble bon pour tout le monde au Québec, sauf pour les catholiques». C'est là un abus de langage. Au sens juridique, nous ne sommes pas du tout ici en présence d'un cas «d'accommodement raisonnable».

Le véritable enjeu est tout autre: est-ce que la récitation d'une prière et des objets religieux ont leur place dans une salle de conseil municipal? Tout en étant – je l'espère – un catholique tout aussi convaincu que Jean Tremblay, je crois que non. Les enceintes de nos institutions politiques se doivent d'être «neutres». Étant le lieu par excellence de la délibération citoyenne, leur «neutralité» incarne l'idéal de respect du

pluralisme et de l'égalité de tous qui est au fondement d'une société libre et démocratique.

Le maire de Saguenay, toujours dans la même conférence de presse, procède à d'autres raccourcis tout aussi critiquables. Selon lui, «comme Québécois, nous sommes particulièrement "mous" par rapport à nos convictions, à ce qui fait notre identité, à ce qui nous unit... Notre peuple et nos valeurs de Canadiens français sont en train de s'effriter...»

Un tel discours ne tient pas la route, car il fait fi d'un demi-siècle de redéfinition du nationalisme québécois. Bien sûr, le catholicisme est une dimension constitutive et incontournable de notre histoire (n'en déplaise au MLQ), et les catholiques peuvent légitimement contribuer aux débats publics à partir de leurs convictions. Toutefois, l'identité et la fierté nationales des Québécois ne peuvent plus être ainsi directement amalgamées avec la foi catholique. Ces relents d'un nationalisme «ethno-religieux» témoignent donc d'une impasse. Qu'un nombre non négligeable de personnes – incluant même des

L'auteur est membre de l'équipe du Centre justice et foi



athées notoires – veulent suivre le maire Tremblay sur cette voie sans issue est plus que troublant. Il faut y voir le symptôme d'un sentiment de déroute et d'insécurité identitaire qui ébranle présentement de larges pans de la société québécoise. Ce symptôme doit être écouté et analysé avec sérieux et respect. Il exprime un réel malaise social, politique, économique et culturel diffus dans la population. L'inaction déplorable du gouvernement, après la publication du rapport Bouchard-Taylor, y est d'ailleurs certainement pour quelque chose.

Dans cette guerre idéologique à finir entre le maire de Saguenay et le

MLQ, n'y aurait-il pas «une troisième voie» possible? Au lieu de nous battre autour de la récitation d'une prière, n'aurait-il pas été plus simple et mieux avisé de transformer cette dernière en minute de silence? Faire silence, au début de l'assemblée municipale, serait pleinement respectueux des droits et libertés de tous. Cette pratique serait donc incontestable sur le plan juridique. En outre, le silence peut favoriser l'ouverture d'un espace pour la rencontre de l'autre aux multiples visages et convictions. Une telle pratique pourrait certainement nourrir une éthique sociale et politique à la hauteur des exigences de notre démo-

cratie pluraliste. Les croyants n'y perdraient rien et les non-croyants pourraient y gagner quelque chose. Quant au crucifix et au Sacré-Cœur, il ne faudrait quand même pas en faire des «fétiches identitaires»! Pour un chrétien, Jésus-Christ n'est pas réductible à «une pièce de patrimoine» ou à «une oriflamme nationaliste». Dans nos enceintes politiques, nous l'honorerions bien davantage en mettant au cœur de nos préoccupations le souci des pauvres, la protection du bien commun et la lutte à la corruption, qu'en nous agitant pour le maintien de son effigie sur un mur ou une tablette. ●

## Non à la surveillance de l'action communautaire

L'autonomie des groupes communautaires et les services publics sont menacés par le projet de convention du gouvernement conjuguant contrôle accru et arbitraire.

**GEORGES LABEL**

L'auteur est professeur de droit à l'UQAM

Beaucoup a déjà été dit sur les transformations de l'État québécois, la privatisation des services publics et l'instrumentalisation du milieu communautaire à cette fin. On le sait maintenant, l'État préfère faire faire et «piloter plutôt que rammer». Le ministre de la Santé, Yves Bolduc, l'a avoué sans vergogne, par-

lant des organismes communautaires: «Vous ne nous coûte pas cher pour ce que vous faites.» C'est ainsi que toute une série de services, autrefois publics, sont maintenant sous-traités à des initiatives du Chantier de l'Économie sociale ou de l'action communautaire dite «autonome». Aujourd'hui, au moins 800 M\$ de fonds publics y sont consacrés et plus de 3500 groupes y participent.

Mais il y a un problème pour l'État: comment planifier, uniformiser et contrôler de manière centralisée les prestations de services sous-traités à ces groupes qui se prétendent «autonomes»? La solution proposée: le contrôle par la régulation comptable des organismes financés dans le cadre du Programme de soutien financier aux organismes communautaires (PSOC). Sa mise en œuvre a été préparée de longue main.

En 2006, le gouvernement commande une enquête au Vérificateur général du Québec sur les groupes



communautaires – sous prétexte que s'ils dépensent de l'argent public, ils devraient répondre aux strictes exigences de la gestion des fonds publics (mais pour trois fois moins cher!). Peu de groupes contestent l'obligation de rendre des comptes, pourvu qu'on leur en donne les moyens. Toutefois, ils n'acceptent pas qu'on en profite pour transformer leur présence solidaire et contrôler le rapport à leurs membres. C'est ce qui se profile lorsque le rapport 2009 du Vérificateur – oh! surprise – recommande un resserrement des contrôles financiers. Le ministère de l'Emploi d'abord, puis celui de la Santé et des Services sociaux (MSSS) publient leurs nouvelles exigences de reddition de compte sous la forme d'une proposition de «convention» (sic) de financement. Aux demandes du Vérificateur, ces ministères ajoutent leurs mesquineries: pouvoir d'inspection impromptu, transmission de dossiers nominatifs, vérification des relations des membres du CA et des autres sources de financement, exigences comptables tatillonnes, etc. Mais, surtout, ils se donnent le pouvoir d'annuler et de modifier unilatéralement ladite convention, et même de réclamer le remboursement des sommes déjà versées si le ministre juge que le groupe n'a pas atteint les objectifs et rendu les services promis au moment de l'octroi – souvent trois ans avant. Aucun critère ne limite l'arbitraire du ministre.

De plus, le fonctionnaire sympathique aux groupes qu'il n'aura pas sanctionnés pour s'être écartés du plan approuvé ou imposé pourra perdre son poste, puisque l'article 18 de la *Loi de l'Administration publique* stipule que: «Lorsqu'une personne qui exerce le pouvoir de surveillance et de contrôle sur une unité administrative considère que celle-ci n'a pas atteint ses objectifs annuels ou que son dirigeant ne s'est pas conformé à la convention de performance et d'imputabilité, cette personne peut remplacer le dirigeant de cette unité.»

Mais surtout, cette mécanique sert la privatisation des services publics. Ce qui est offert aux groupes de l'action communautaire autonome dans le cadre du PSOC l'est aussi aux fondations privées, aux initiatives privées de l'Économie sociale et à toute entreprise privée qui pourra rencontrer les exigences arbitraires du ministre. Si les groupes refusent, on leur signalera qu'il y a de nombreux groupes privés qui attendent de faire le travail à leur place. C'est à prendre ou à laisser, car c'est ainsi qu'on «rendra la pauvreté rentable», selon les mots de Frédéric Lesemann.

Résultat: plus de 1600 organismes communautaires en santé et services sociaux, appuyés par une centaine d'organisations de la société civile, rejettent à ce jour la convention proposée par le MSSS et la logique de pri-

vatation des services publics qui la sous-tend. À l'appel de la Coalition des tables régionales d'organismes communautaires et de la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles, ils ont signé une résolution commune rejetant le projet de convention et s'engageant à continuer de respecter les règles et les lois en vigueur au sujet de la reddition de comptes. Leur campagne porte déjà ses fruits, car le ministère a accepté de mettre sur pied un groupe de travail mandaté pour revoir l'ensemble du projet de convention et en arriver à une entente satisfaisante avec les organismes communautaires. Pour suivre l'évolution de cette campagne: <[www.nonalaconvention.org](http://www.nonalaconvention.org)>. ●

## Quelle urgence de béatifier Jean-Paul II?

Le prédécesseur de Benoît XVI sera béatifié à Rome le 1<sup>er</sup> mai prochain, six ans à peine après son décès. Ce sera la béatification la plus rapide de l'histoire moderne. Pourquoi?

**LOUIS ROUSSEAU**

De nombreux théologiens estiment déjà que cette béatification annoncée est une décision inopportune, prématurée et imprudente qui relève peut-être d'une certaine panique au sein d'un appareil de pouvoir atteint par de multiples crises délégitimant son autorité morale et spirituelle. On est en droit de se demander pourquoi le Vatican transgresse ses propres règles bureaucratiques en ne soumettant pas la «cause» de

Jean-Paul II à l'examen critique de sa vie prévu par le droit canonique, ne serait-ce que parce que la vie d'un leader absolu d'un milliard de chrétiens est susceptible de questionnements très complexes? Le Vatican aurait-il ainsi tout intérêt à sacraliser ce pape avant que le regard des historiens n'ait eu le temps de se déployer?

Il ne s'agit pas de désavouer globalement le bilan historique de Jean-Paul II, dont le «règne» a été le plus long dans l'histoire de la papauté (1978-2005), après Pie IX. Mais il paraît

L'auteur est professeur associé au Département de sciences des religions de l'UQAM



important de relever des éléments sujets à débat concernant l'activité gouvernante de celui que Rome s'apprête à présenter comme un modèle de perfection chrétienne, appelant ainsi à la prudence plutôt qu'à l'urgence d'une béatification.

Durant le concile Vatican II (1962-1965), l'évêque de Cracovie, Karol Józef Wojtyła – qui allait devenir pape sous le nom de Jean-Paul II – a été l'un des responsables du comité qui a recommandé de ne pas modifier la position de l'Église catholique concernant la planification des naissances et la morale sexuelle. En août 1968, Paul VI optait pour cette position et refusait la recommandation de l'autre comité proposant une évolution de la doctrine, à l'heure de l'accessibilité de la contraception chimique. Cette date est devenue un repère majeur dans l'histoire du catholicisme romain contemporain. La fonction centrale d'autorité dogmatique conquise par la papauté du XIX<sup>e</sup> siècle (infaillibilité), avec le pouvoir conséquent sur les consciences, va s'effriter partout en Occident à une vitesse inouïe. La raison est fort simple: les femmes catholiques entendent bien évaluer elles-mêmes la moralité des moyens contraceptifs qu'elles découvrent et qui leur semblent d'emblée positifs. Les prêtres et les évêques nationaux ont pesé longtemps, par la suite, pour que Rome réforme sa position à ce sujet. En imposant d'autorité son refus lors de

son accession à la fonction papale, Jean-Paul II a fortement contribué à la perte d'autorité morale de l'évêque de Rome. Plus grave encore sans doute, son refus d'examiner la moralité de l'utilisation des condoms pour diminuer la diffusion du sida a contribué à la propagation d'une maladie causant un nombre intolérable de morts. Dans le contexte de cette épidémie mondiale, certains associent même ce refus à un crime contre l'humanité.

Jean-Paul II a également soutenu d'une main ferme la réaction du gouvernement central catholique contre la montée en responsabilité des évêques dans leurs Églises locales – selon le principe de collégialité souhaitée par l'Église universelle lors du concile Vatican II. Cela s'est traduit par la restriction graduelle des nouveaux pouvoirs des assemblées épiscopales et par une génération de nominations d'évêques au profil obédientiel assuré.

En nommant, en 1981, préfet de la Congrégation pour la doctrine de la foi M<sup>gr</sup> Joseph Ratzinger – qui allait lui succéder comme pape –, Jean-Paul II lançait une action qui aura pour effet d'identifier, d'accuser et de condamner les principaux théologiens qui, en Amérique latine, mais pas uniquement, étaient en train d'élaborer une théologie mettant la libération des pauvres au cœur du message et de l'action de l'Église. Ce ne furent pas les seules cibles de l'inquisition romaine, mais il est possible de s'interroger sur les effets pervers de ces poursuites dans les pays les plus pauvres qui

allaient bientôt devenir objets de conquête du pentecôtisme d'origine américaine. À côté de ces impacts, il faudrait également ouvrir le dossier de la liberté de pensée théologique de plus en plus laminée par la censure et l'autocensure.

Que dire, finalement, du dossier de la pédophilie et du rôle de l'autorité romaine, sous sa gouverne, dans le maintien d'une culture du secret et de la dissimulation au profit de l'image publique de l'institution et au détriment des victimes? Si Benoît XVI a fini par admettre la responsabilité de la hiérarchie catholique, cela devrait bien toucher à la conduite de son prédécesseur. Sans compter la complaisance évidente de ce dernier à l'endroit du fondateur des Légionnaires du Christ, Maciel Degollado, coupable avéré d'actes pédophiles à l'endroit de plusieurs de ses recrues.

Que le pape Jean-Paul II ait été un saint homme, plein de vertus et de bons vouloirs est insuffisant pour le constituer en modèle. Ces quelques arguments avancés ici suffisent à démontrer le caractère inopportun, prématuré et imprudent de la décision prise en urgence. Très peu de papes ont été canonisés dans l'histoire. Il y a sans doute des raisons qui expliquent cette réserve. Subitement, Rome veut canoniser Pie XII et Jean-Paul II. La sainteté des papes serait-elle en train de remplacer leur infaillibilité au sein d'une Église qui semble tentée par le repli sectaire? ●

Notre prochain numéro :

*L'islam mystique. La voie soufie*

(418) 653-6353

cahiers@centremanrese.org

www.centremanrese.org

*La spiritualité  
en dialogue  
avec la culture  
contemporaine*

Cahiers  
de spiritualité  
ignatienne

3 numéros par an

# Saint Samuel Ruiz

**JOSÉ IGNACIO GONZÁLEZ FAUS, S.J.**

**A**u lendemain de la mort de Samuel Ruiz, le 24 janvier dernier, un journaliste mexicain m'a écrit : « Nous sommes nombreux à pleurer la mort de Tatic Samuel. Il était et continuera d'être une lumière pour nous dans le combat pour la paix et la dignité de notre peuple maltraité. Il ne sera probablement jamais canonisé : le Vatican ne récompense pas toujours ceux qui œuvrent à la libération des pauvres et qui sont engagés avec les invisibles de la société. Mais le bien qu'il a fait est si extraordinaire que pour beaucoup d'entre nous il est déjà notre saint Samuel... »

Cet homme, qui a réussi à passer inaperçu aux yeux des médias de masse, a offert son appui à plus de 40 000 paysans guatémaltèques forcés de traverser la frontière mexicaine les mains presque vides, fuyant un génocide social et ethnique. Il fut le premier à se préoccuper de ces réfugiés, bien avant le Haut-Commissariat des Nations unies. Il a fondé le Comité de solidarité avec les réfugiés guatémaltèques qui leur a apporté une aide alimentaire, des soins de santé, du soutien et des encouragements. Il a accompagné des malades à l'hôpital et caché des personnes poursuivies par les forces paramilitaires. Son appui au mouvement zapatiste (qui a pris naissance en partie dans les organisations de catéchèse mises sur pied par don Samuel) a réussi à attirer l'attention de l'État mexicain. Les investissements sociaux qui ont été accordés après le soulèvement populaire ont sans doute évité une effusion de sang.

Comme évêque, il a formé patiemment un grand nombre de diacres mariés qui ont été de véritables leaders dans leurs collectivités. À la lumière de ces expériences, ces dernières ont fini par se demander pourquoi ces diacres ne pouvaient pas devenir prêtres puisqu'ils étaient effectivement leurs « pasteurs », au sens biblique. La réaction de Rome a été non pas d'accueillir cette demande dans la prière et l'écoute de la volonté de Dieu, mais d'interdire par décret toute nomination de nouveaux diacres.

Plus tard, quand don Samuel fut remplacé par un autre évêque, celui-ci a fait son possible, mais il est triste de constater le déclin de ces collectivités quelques années plus tard.

Il a souffert aux côtés des victimes humiliées par la cruauté humaine et leur a enseigné à travailler pour la justice, les libérant de tout sentiment de rancœur et de tout mouvement de vengeance.

Je ne vois, pour finir, meilleur hommage que de citer des extraits de l'homélie de l'évêque Raul Vera à ses obsèques : « Comme le prophète Jérémie, il a vécu et expérimenté la contradiction. "Vois, je t'établis en ce jour sur les nations et sur les royaumes, pour arracher et pour abattre, pour perdre et pour démolir, pour bâtir et pour planter" (Jérémie 1,10). Il est arrivé dans un Chiapas marqué par les plaies de l'injustice et de la violence contre le peuple autochtone et contre les pauvres. Il a vu de ses propres yeux, sur leurs épaules, les marques de coups de fouets des propriétaires terriens ; il a constaté le salaire de misère qu'ils recevaient... Il a rencontré les jeunes filles autochtones soumises au "droit de cuissage" (le patron, avant le ma-

riage, ayant le pouvoir de vérifier la virginité de la jeune fille en couchant avec elle). Toutes ces injustices envers les Mayas, il les a dénoncées avec la force de la vérité, de la justice et de l'amour... au nom d'une Église en construction au sein de laquelle les injustices et les mauvais traitements devaient aussi disparaître et les esclaves et les sans-voix connaître la dignité que Dieu leur a accordée dès leur naissance. Tatic Samuel a aidé ceux qui étaient opprimés et humiliés à devenir des témoins de la justice. Nous qui avons eu la chance de collaborer avec lui au Chiapas, nous comprenons d'où lui venait la force inébranlable qui le caractérisait : "Et voici que moi je fais de toi une place forte, un pilier de fer, un rempart de bronze, face au pays tout entier... Ils te combattront, mais ils ne pourront rien contre toi, car je suis avec toi pour te sauver" (Jérémie 1, 18-19). Heureux est-il, car il s'est identifié avec les pauvres et les affligés, il s'est acharné à vaincre le mal à force de bien. Il a souffert aux côtés des victimes humiliées par la cruauté humaine et leur a enseigné à travailler pour la justice, les libérant de tout sentiment de rancœur et de tout mouvement de vengeance. Il a été un modèle d'homme affamé et assoiffé de justice... Toi qui as été objet d'injures et calomnies, de persécutions et d'insultes : réjouis-toi devant Dieu parce que tu as été témoin fidèle de Jésus! » ●

L'auteur, théologien, est membre du centre jésuite catalan "Cristianisme i Justícia"





## LES VIEUX QUARTIERS DE LA HAVANE

Pour une fois, j'ai une belle histoire à raconter. Elle se passe à Cuba. Évidemment, en cet hiver qui s'achève, Cuba évoque plutôt les belles plages, les beaux corps et les séjours tout-compris qui ont parfois des arrière-goûts d'hospices de luxe et La Havane, un parcours touristique balisé.

Or, dans cette Havane si fascinante, si grouillante de vie, un homme pilote un projet extraordinaire. Ce projet s'appuie sur des bases exactement opposées à celles qui prévalent chez nous et qui permettent, par exemple, la restauration ou l'aménagement de certains quartiers sans tenir compte de l'histoire de la ville et de ses habitants, ni de son patrimoine culturel. Il s'agit plutôt ici de revitaliser complètement les vieux quartiers de La Havane en mettant en valeur ses anciennes richesses architecturales.

À la tête de cet immense chantier, Eusebio Leal, intellectuel, historien, philosophe, homme d'action et de foi à qui Fidel Castro a donné la latitude nécessaire pour réaliser son rêve. Leal n'a pas d'ambition politique, le pouvoir ne l'intéresse pas. Par son travail et son engagement, il est pourtant en train de changer en profondeur son pays.

À partir des cinq places de la vieille ville, la restauration que dirige Leal s'étend aux églises, aux bâtiments et aux palais où s'ancrent le colonialisme espagnol. Mais ce qui en fait l'originalité, c'est que ce n'est pas uniquement un projet architectural, mais culturel. Leal édite une revue prestigieuse consacrée à La Havane. Il pilote aussi une radio publique, une maison d'édition qui publie des livres concernant le passé de la ville. Il a fondé une école où

les jeunes de la vieille Havane peuvent apprendre la maçonnerie, l'ébénisterie, tous les métiers liés à la restauration. Le philosophe s'intéresse à tous les aspects de la culture, y compris les facettes plus populaires et artisanales. Il a créé un musée du Café, un musée du Chocolat, un musée consacré à la culture afro-cubaine. Par ailleurs, son travail s'étend aussi à l'aspect social de la restauration en développant des services spécifiques destinés aux habitants, comme une clinique d'obstétrique.

L'historien met sur pied, dans toute la vieille ville, des comités mixtes de citoyens, architectes, ingénieurs et travailleurs sociaux qui écoutent les habitants et mettent en place des outils de développement social spécifiques à La Havane. Petit à petit, la vieille ville, ravagée par la surpopulation, l'air salin, le soleil, la pluie et l'incurie gouvernementale, renaît, reprend des couleurs, comme si la sève y circulait de nouveau. Les conséquences de cette revitalisation sont d'une importance fondamentale, car elles touchent plusieurs aspects de la vie quotidienne et communautaire.

Leal réalise une véritable révolution dans un pays où ce mot est devenu plutôt galvaudé. En redonnant aux habitants un environnement vivable, il permet l'émergence d'un sentiment de fierté face au patrimoine et à l'histoire, de même qu'une appartenance au quartier et au pays qui devient à son tour un moteur d'identité et de changement.

Bien sûr, le régime castriste était totalement indifférent à l'architecture. Comme bien de ses alliés socialistes, Fidel Castro n'a privilégié pendant des années que des constructions « utiles » : hôpitaux, casernes, etc. Par principe, le régime n'était pas particulièrement intéressé par la richesse du patrimoine culturel hispanique et colonial. C'est la

raison pour laquelle, avant l'initiative de Leal, les édifices de la vieille Havane étaient en train de s'effondrer et les vieux quartiers se trouvaient dans un état de délabrement catastrophique.

Cette révolution n'est évidemment possible que parce qu'elle rapporte des sous. Les emplois créés, les revenus générés par les nouveaux hôtels construits dans la vieille ville donnent, on le sait, une légitimité plus forte que la brillance intellectuelle. L'originalité de la démarche de Leal réside dans le fait que les revenus générés sont à 80% réinjectés dans le quartier et sa restauration. Les rues des quartiers de la vieille Havane sont pleines de monde le soir. On pourrait comparer cette performance avec celle de certains quartiers montréalais, restaurés dans le seul esprit de la spéculation immobilière – comme le Vieux-Montréal, réservés aux nantis et déserts après 16h.

Bien sûr, le projet de Leal peut être critiqué sur certains de ses aspects, par exemple le fait que les autres cultures qui ont innervé La Havane, la culture africaine en particulier, soient peu présentes dans le patrimoine restauré. Mais il n'en demeure pas moins que Leal est un visionnaire et que notre société a besoin d'individus capables de renouveler notre vision de l'avenir. Une vision qui s'appuie sur d'autres modèles que ceux basés sur le seul profit de quelques-uns et sur l'absence d'imagination et de générosité.

P.-S. : merci à Jean Fugère de m'avoir fait connaître la culture cubaine et de m'avoir initiée au travail de Leal. ●

## L'emploi: l'étau de la précarisation



### JEAN-CLAUDE RAVET

Les emplois précaires et atypiques sont en croissance au Québec comme ailleurs, avec tout ce que cela signifie d'insécurité, de pertes de droits, de dépendance, de pauvreté. L'étau de la précarisation se resserre sous l'effet d'un système économique qui relègue les conditions de travail à la marge du contrat social. Ce qui compte, c'est l'accumulation du profit des entreprises et la concentration des richesses entre les mains d'un petit nombre. L'écart entre les riches – qui se portent à merveille – et les pauvres se creuse effrontément. Le marché capitaliste – et sa rationalité instrumentale qui domine toutes les sphères de la vie – menace la société, ainsi coupée en deux: d'un côté une élite privilégiée, de l'autre une masse livrée à la précarité.

L'élite économique des sociétés occidentales – nous n'avons qu'à penser au *Manifeste des lucides* – a l'impudence, dans ce contexte, d'accuser les travailleurs de paresse, forte d'un discours dominant qui fait passer la précarisation du travail comme une fatalité, heureuse de surcroît. N'en fait-elle pas l'éloge en proposant comme modèle l'individu-entreprise, entrepreneur de sa

Rolande Pelletier, *Lignes brisées*, 2007, assemblage de 5 variantes

propre vie? Belle affaire pour ceux et celles que les conditions précaires dépouillent de la protection sociale et des droits du travail. Ce n'est pas l'autonomie qui s'ouvre à eux, mais une nouvelle forme de servitude.

La parenthèse historique de l'État-providence nous avait fait oublier la sauvagerie du capitalisme et sa logique implacable – centrée sur l'accumulation du capital et la maximisation des profits – qui n'a que faire du « bien-être » de la société. Ces années de compromis social avaient été possibles, entre autres, en renvoyant le gros de la précarité en dehors des sociétés occidentales. Mais à l'heure de la globalisation capitaliste, celle-ci ne pouvait que refluer de nouveau avec force. Car dans cette dynamique, la société – et donc le politique qui est la capacité d'orienter de manière réfléchie son développement global en vue du bien commun –, n'a d'autre fonction que de mettre la table à la production déchaînée de marchandises et de valeurs en bourse. L'oubli de la société en tant que telle, voilà ce à quoi nous mène la rationalité économique dominante qui pénètre, envahit et colonise toutes les sphères de vie. La précarisation est son maître-mot. Elle touche tous les pans de l'existence soumise aux contraintes du capital, mais aussi les écosystèmes pillés sans état d'âme pour en extraire leur « richesse ». Le monde comme la société étant devenus étrangers à l'économie, ils n'existent que comme ressources à exploiter.

Si la précarité est la forme « naturelle » du travail dans la logique capitaliste, l'emploi se présente comme la question vitale autour de laquelle tendent à tourner toutes les autres questions de l'existence. Parce qu'en avoir un permet non seulement de gagner sa vie, mais aussi d'exister socialement. C'est là la condition *sine qua non*, dit-on, de l'intégration sociale. Cette conception est à l'image de l'ordre social fondé sur le productivisme et le confort. Car « une société de travailleurs » ou d'employés – et non pas de citoyens – laisse dans la marge un nombre d'activités « inutiles » mais essentielles, irréductibles à l'échange marchand. Pire, elle subordonne l'activité politique et créatrice et en restreint l'expression. Comme si le politique n'avait pour fonction essentielle que d'assurer la bonne marche de la production : la liberté harnachée à la nécessité.

Le combat pour un travail décent et l'élargissement des droits du travail que cela implique, contre leur réduction en peau de chagrin, doivent être accompagnés d'une remise en question radicale de l'emprise symbolique de la logique marchande qui régit la société et nos manières de vivre. Le travail salarié ne peut plus être l'activité humaine centrale dans la société, d'autant plus que la production de la richesse qui se concentre entre les mains d'une minorité en est de plus en plus déconnectée, ou en nécessite de moins en moins.

C'est pourquoi aussi, l'intégration sociale ne peut plus être assurée – au moins exclusivement – par le travail. Le droit d'avoir des droits et la reconnaissance sociale doivent reposer sur l'activité politique qui crée de véritables liens sociaux, en luttant contre les rapports de domination et en partageant les richesses – et non sur cette activité où l'on se vend pour vivre. C'est dans cet espace public que les citoyens engendrent la solidarité sociale.

Le combat doit donc être à la fois en faveur du droit au travail, et à un travail digne, et contre l'emprise de la rationalité économique et instrumentale sur la société, afin de donner au travail sa juste place dans l'existence, conçue en tant que projet de vie – sauf à consentir que le vécu continue d'être muselé, étouffé et subordonné à une « inculture de vivre » (André Gorz).

« La liberté consiste moins (ou de moins en moins) à nous affranchir du travail nécessaire à la vie qu'à nous affranchir de l'hétéronomie, c'est-à-dire à reconquérir des espaces d'autonomie où nous puissions vouloir ce que nous faisons et en répondre. »

ANDRÉ GORZ, MÉTAMORPHOSES DU TRAVAIL.

QUÊTE DE SENS

# L'État au service des entreprises



L'État joue un rôle critique dans le processus de précarisation des emplois, à la fois comme employeur et législateur. Il faillit à sa responsabilité de revoir des lois du travail inadaptées aux nouvelles réalités de l'emploi.

## ROLANDE PINARD

La hantise de l'emploi s'est amplifiée depuis le début des années 1980 : plus nous en perdons, plus le discours le présente comme une sorte de service public rendu par les entreprises, auquel nous sommes sommés de contribuer. La création d'emplois est devenue une responsabilité collective – des communautés locales, des régions – et individuelle – développement de son employabilité, création de son propre emploi, etc. C'est ainsi que, depuis les années 1990, le partenariat pour l'emploi s'est renforcé, réunissant des représentants du patronat, des syndicats et des groupes communautaires, accompagnés par les ministres

concernés. Il repose sur l'idée que toutes les parties en présence partagent ultimement les mêmes intérêts et poursuivent les mêmes buts. Une idée fondée sur la conviction que croissance économique, croissance des emplois et du mieux-être général suivent un même mouvement. L'expérience des trois dernières décennies montre que cette idée n'a pas de fondement dans la réalité et, pourtant, tous continuent d'y adhérer. Les exemples n'arrêtent pas de succéder, démontrant que les entreprises sont plutôt soucieuses de réduire les emplois – par les délocalisations, les rationalisations, les fermetures, les fusions et, bien sûr, leur précarisation. Or, l'État joue un rôle critique dans ce processus de précarisation, notamment en tant qu'employeur et en tant que législateur.

## LE DÉSISTEMENT DE L'ÉTAT EMPLOYEUR

L'État employeur a donné le coup d'envoi au tournant des années 1980 avec la création de nombreux « statuts particuliers », notamment dans les secteurs de la santé et de l'éducation. Les crises économiques provoquées par la restructuration du capitalisme mondial réduisent les revenus des États et augmentent leurs responsabilités (chômage, sécurité sociale, aide aux entreprises, etc.). L'État employeur réduit ses coûts de main-d'œuvre et l'État social réduit ses dépenses. Cela a mené au démantèlement progressif de l'État providence pour les citoyens, mais non pas pour les entreprises.

La précarisation des emplois dans le secteur public est en effet une providence pour l'entreprise privée. Le cas le plus patent est celui des infirmières : une obstination incompréhensible à détériorer leurs conditions de travail pousse celles-ci à opter pour une autre forme de précarisation, associée aux agences privées de placement en soins (voir encadré, p. 18). Étant donné que ces dernières coûtent plus cher au gouvernement, il ne s'agit pas ici de réduire les coûts de main-d'œuvre, mais bien d'un mouvement délibéré vers la privatisation des soins infirmiers.

Même si le gouvernement semble avoir décidé de freiner l'expansion de ces agences, à la suite de la mobilisation de la Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec (FIQ) notamment, cette situation montre que la précarisation des emplois dans les services publics va de pair avec leur privatisation et le désengagement de l'État social, le tout se doublant d'une absence d'intervention en matière de législations du travail.

## QUEL ÉTAT LÉGISLATEUR?

L'État législateur n'impose en effet aucune obligation ni aucune réglementation aux entreprises en matière d'emploi. Elles sont entièrement libres de le créer, le précariser,

Zazalie Z., *Non à l'exploitation sexuelle*, 2001, xylographie, 20 x 30 cm.

L'auteure est sociologue

le réduire, le rationaliser, l'éliminer. Lorsque l'État est intervenu en cette matière, ces dernières années, ce fut pour abroger la seule timide réglementation qui existait, soit l'article 45 du Code du travail. Cette disposition protégeait temporairement les conditions négociées des salariés syndiqués lors d'un transfert de propriété de l'entreprise, ou d'une de ses parties, à un sous-traitant. Elle a été abolie dès le début du premier mandat du gouvernement Charest, sensible aux demandes des entreprises qui optent massivement pour la sous-traitance sous toutes ses formes. Le transfert d'activités à des petites et moyennes entreprises (PME) signifie généralement, pour les employés, la désyndicalisation, des baisses de salaire, une dégradation des conditions de travail et la précarisation de l'emploi.

Pressé par les luttes ouvrières et citoyennes, l'État législateur est historiquement intervenu pour régler les rapports de travail (par le Code du travail, par exemple) et pour équilibrer quelque peu l'échange entre vendeur et acheteur de la force de travail (par la *Loi du salaire minimum*). Le ministère du Travail doit voir à l'application de ces lois et être à l'écoute des revendications exigeant leur mise à jour pour tenir compte des transformations de la société. Or, le processus de précarisation des emplois et la fin du modèle de l'emploi stable avec un employeur ont graduellement rendu désuètes plusieurs dispositions des lois du travail et des protections sociales fondées sur le service continu avec un même employeur. Depuis que l'emploi non réglementé a été mis au centre des décisions gouvernementales en matière d'économie, le ministère du

## La précarisation de l'emploi : de quoi s'agit-il?

ROLANDE PINARD

L'emploi stable, à temps plein, avec un seul employeur, sur sa propriété, a représenté le modèle dominant pendant à peine trente ans (1945-1975). Tous, et surtout toutes, n'en bénéficiaient pas. Les emplois précaires – à temps partiel, occasionnels, temporaires, saisonniers, intérimaires – existaient sous le règne de la sécurité d'emploi. On les retrouvait en grande partie dans des services privés assujettis à des variations d'achalandage (restauration, hôtellerie, commerce de détail, etc.) et dans des emplois tenus par des femmes. On les y retrouve toujours. Le processus de la précarisation des emplois s'attaque, par définition, à des emplois qui faisaient jusque-là partie du modèle dominant. Les nombreuses études portant sur les emplois « atypiques », depuis trente ans, font état de la remise en cause de la sécurité d'emploi, des revenus et des avantages qui lui sont associés. Ce processus est le fait d'agents économiques qui prennent des décisions en fonction de leurs intérêts privés.

Dans le secteur manufacturier, les grandes entreprises de la production de masse – qui furent le fer de lance de l'emploi stable – ont accentué la mondialisation de leur production dans les années 1970, provoquant, dans les économies au capitalisme avancé, un phénomène de désindustrialisation et de précarisation des emplois (ex. : des travailleurs de l'automobile qui se retrouvent chez McDo). Puis, nous avons assisté à l'éclatement des grandes entreprises qui transfèrent l'irrégularité des commandes à des petites et moyennes entreprises (PME) – fournisseurs et sous-traitants – et à leurs employés, ainsi assujettis aux hauts et aux bas de la production.

Dans les services, les employés des secteurs public et parapublic ont été parmi les premiers touchés par la précarisation des emplois malgré un fort taux de syndicalisation. Les services privés, quant à eux, bénéficient d'un faible taux de syndicalisation qui leur permet de poursuivre librement la précarisation, aidés par les nouvelles technologies de l'information et des communications. Celles-ci confèrent une nouvelle souplesse au travail, car elles permettent de travailler partout, tout le temps. Mais cette flexibilité est habituellement synonyme de précarité pour les employés : ce sont eux qui absorbent les chocs en provenance d'un environnement changeant, producteur d'horaires variables, imprévisibles et réduits, entraînant l'incertitude, la discontinuité et l'insuffisance des revenus du travail. Cela a pour effet d'étaler la plage de temps disponible exigée de ces employés et de faire entrer la logique organisationnelle des entreprises dans leur vie privée. L'appauvrissement lié aux emplois précaires s'étend aux périodes hors travail (de chômage, de maternité, de retraite), car les prestations auxquelles on a droit seront proportionnelles aux revenus moindres reçus.

Les auteurs du rapport Bernier<sup>1</sup> font état de plusieurs accrocs aux droits et protections sociales liés au travail, chez les employés précaires. La raison principale en est l'exigence du service continu avec un employeur pour que ces droits et protections s'appliquent pleinement. Ainsi, plusieurs dispositions de la *Loi sur les normes du travail* présentent une telle exigence; c'est le cas pour avoir droit aux vacances annuelles, à des jours fériés, chômeurs et payés, à un avis de cessation d'emploi, au recours à l'encontre d'un congédiement sans cause juste et suffisante, à la rémunération de certains congés familiaux, à la protection en cas d'absence pour maladie ou accident.

D'autres dispositions ont été conçues en fonction d'un emploi à temps plein, comme c'est le cas de celles concernant les heures supplémentaires : le salarié doit recevoir un salaire majoré ou se prévaloir d'un congé compensatoire

Travail n'est plus que l'ombre de lui-même, reflétant la désuétude progressive de la condition d'exercice des droits liés au travail.

Néanmoins, nous avons récemment assisté à un bref regain de vie du ministère du Travail, provoqué par l'anti-syndicalisme virulent du patron de l'empire Péladeau. La «modernisation» du Code du travail se fait à la pièce – ici pour rafraîchir la disposition antibriseurs de grève – à la suite de pressions répétées de la part de groupes syndiqués. Les laissés-pour-compte des lois du travail n'ont pas ce pouvoir. Depuis 30 ans, des organismes de défense des droits, des analystes du travail, un rapport commandé par le gouvernement – le rapport Bernier, tabletté depuis 2003 (voir encadré, p. 14) – demandent une révision des lois du

lorsque ses heures travaillées dépassent la norme de la semaine de 40 heures. Dans le cas des employés à temps partiel, dans la mesure où les 40 heures ne sont pas dépassées, la durée de la journée de travail peut être allongée sans être assujettie aux heures supplémentaires. Pour eux, le respect de ce droit exige de décréter la journée normale de travail de huit heures.

La précarisation implique qu'un nombre croissant d'employés sont exclus de l'exercice de certains droits. À cet égard, l'augmentation de l'importance du «travail autonome» révèle une tendance accrue au délaissement des droits. Le travail autonome n'est pas un emploi, même précaire, puisqu'il n'y a pas de lien de subordination à un employeur; ce n'est pas non plus un travail, puisqu'il est régi par un contrat commercial de vente de services (et non par un contrat de travail). Ni emploi ni travail, il est étranger aux droits et protections qui leur sont liés. Qu'on lui rattache maintenant des protections minimales d'assurance (parentale, chômage) ne sert qu'à légitimer l'expansion de cette catégorie hors la loi.

Après le court interlude de la sécurité d'emploi comme modèle dominant dans les pays industrialisés, les entreprises reviennent à l'exploitation classique de la main-d'œuvre. La survie du capitalisme, malgré toutes ses nouvelles sophistications financières et autres, dépend toujours, en dernière analyse, du travail. La précarisation de l'emploi présente en ce sens une dialectique potentiellement émancipatrice: elle reflète une incapacité des (non)salariés d'agir collectivement pour combattre l'exploitation; mais elle peut aussi être l'occasion d'échapper à l'assujettissement à un employeur, de le mettre à sa place: un dépendant et un bénéficiaire du travail.

1. Jean Bernier, Guylaine Vallée et Carol Jobin, *Les besoins de protection sociale des personnes en situation de travail non traditionnelle*, Gouvernement du Québec, ministère du Travail, 2003.



Marie-France Bertrand,  
*Personnage*, 2011,  
collage de gravure  
sur bois, 25 x 15,5 cm

travail pour tenir compte de la nouvelle réalité de l'emploi. Ils n'ont pas réussi à ce jour à secouer la léthargie du ministère du Travail et de l'État législateur.

La scission dans la structure politique et administrative de l'État, entre travail et emploi, par la création de deux ministères séparés (le ministère du Travail et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale), consacre la distinction entre la dimension publique du travail salarié, associée aux droits et aux institutions qui le régissent, et la dimension privée de l'emploi, liée à l'organisation des entreprises. La précarisation de l'emploi correspond à des réorganisations d'entreprises qui ne sont sujettes à aucune réglementation; pourtant, elles relèvent clairement de l'intérêt public, puisqu'elles ont des conséquences sur la capacité des employés d'exercer leur citoyenneté. L'État devrait réglementer et encadrer les licenciements collectifs, les fermetures d'établissements, les délocalisations, le recours à la sous-traitance et à toutes les formes dites atypiques d'emploi. Des mesures contraignantes et des charges sociales supplémentaires devraient être imposées aux entreprises qui font des choix coûteux pour l'ensemble de la société. Nos gouvernements font l'inverse: ils s'agenouillent devant elles en leur faisant des offrandes, sans rien exiger en retour que des emplois virtuels.

#### LA SOLIDARITÉ CONTRE L'EMPLOI

Enfin, l'État comme représentant du peuple est aussi le reflet de la mobilisation des forces collectives dans la société.

## Au bas de l'échelle<sup>1</sup>

LÉA FONTAINE

L'auteure est professeure au Département des sciences juridiques de l'UQAM

Fondé en 1975, Au bas de l'échelle s'est vite imposé comme un acteur social de premier ordre. Il est le seul organisme indépendant sans but lucratif, de portée nationale, à avoir comme mission première la défense des droits des personnes non syndiquées – soit 60 % des travailleurs québécois.

Il offre de nombreux services d'information et de formation aux personnes non syndiquées et publie des documents juridiques vulgarisés. Il effectue également un crucial travail d'analyse de la législation, de la jurisprudence ainsi que des plaintes déposées à la Commission des normes du travail. Par ailleurs, il prend la parole dans les médias pour sensibiliser la population à la situation des travailleurs les plus démunis.

L'organisme compte également des membres issus des milieux de la pratique et de la recherche, qui offrent leur expertise du monde du travail. Il peut ainsi élaborer des mémoires et avis, dont la qualité est unanimement reconnue, et présenter ses revendications à différentes tribunes (Assemblée nationale, ministère du Travail, Commission des normes du travail, etc.).

Au bas de l'échelle mène une lutte sans relâche contre le travail précaire qui touche plus d'un tiers des travailleurs au Québec. À ce titre, il dénonce les ravages des formes d'emploi atypiques et réclame l'introduction dans la législation du travail d'une obligation d'égalité de traitement, quel que soit le statut d'emploi. Ainsi, un employeur aurait peu d'intérêt à recourir au travail atypique.

Le salaire minimum constitue une préoccupation tout aussi fondamentale pour l'organisme, et ce, depuis une trentaine d'années. De sa participation à «L'opération beurre de pinottes» (1985) à la publication de *Le salaire minimum, la pauvreté et l'emploi: des arguments en faveur d'une hausse substantielle du salaire minimum* (2006), appuyé par plusieurs économistes des milieux universitaire et syndical, il a déconstruit un à un les arguments défavorables à une hausse significative du salaire minimum. En 2009, il soutient, avec d'autres groupes communautaires, la «Mission collective: bâtir un Québec sans pauvreté». En 2010, il revendique la hausse du salaire minimum au sein de la Coordination québécoise de la Marche mondiale des femmes.

1. Ce texte est une version abrégée de «Au bas de l'échelle: au service des non-syndiqués», paru dans *À bâbord!*, n° 34, avril-mai 2010.

La syndicalisation par entreprise a enfermé les syndicats nord-américains dans la logique de l'emploi des employeurs: pour défendre leurs membres, les syndicats doivent défendre l'entreprise qui les emploie. Cette forme de syndicalisation n'est pas adaptée aux emplois atypiques qui deviennent la norme. D'autres formes sont possibles. La syndicalisation sur une base territoriale, multipatronale – regroupant tous les commerces d'un centre commercial dans une même unité d'accréditation, par exemple –

étendrait l'exercice du droit d'association à des catégories d'employés qui en ont été jusqu'ici exclues. Car ce droit ne peut plus être assujéti à l'emploi, quel qu'il soit. Il faut revenir à l'expression d'une solidarité unissant des travailleurs et travailleuses de toutes catégories et des sans-emploi qui s'associent pour améliorer leur sort et celui de leurs semblables, et pour redevenir visibles dans la sphère publique.

La précarisation de l'emploi reflète l'affaiblissement des syndicats face aux employeurs, sur les plans économique et normatif. Elle correspond au déclin de la forme de syndica-

lisation associée aux grands syndicats de la production de masse, qui font face à la désindustrialisation et à la restructuration mondialisée des entreprises. Ce faisant, la force collective, sociale et politique des travailleurs et des travailleuses, liée à leur droit d'association, a été considérablement affaiblie. Paradoxalement, une bonne partie de l'action syndicale a alors pris la voie du soutien au développement de l'emploi et au renforcement du lien avec les employeurs.

La précarisation des emplois présente l'avantage d'exposer clairement l'illusion de l'emploi comme revendication syndicale: quand on adhère à cet argument, on ne peut que remettre son sort entre les mains des employeurs. Ces derniers continuent de tenir le discours de l'emploi – comme menace ou comme promesse – mais l'argument ne tient plus; il ne sert qu'à camoufler leur besoin de main-d'œuvre, au plus bas prix possible. Ce phénomène appelle une «modernisation» des luttes sociales, politiques et des moyens de pression sur l'État comme représentant du peuple. La remise en cause de l'emploi, du lien avec un employeur comme condition de l'exercice des droits et protections liés au travail, est une question de liberté politique autant, sinon plus, que de sécurité économique. ●

La précarisation de l'emploi reflète l'affaiblissement des syndicats face aux employeurs, sur les plans économique et normatif.

# Précarité, femmes et rapports de pouvoir

La prise en compte des rapports sociaux et de pouvoir est importante pour comprendre ce qui transforme le monde du travail et initier de nouveaux modes d'action et de représentation collectives.

**LOUISE BOIVIN**

La précarité en emploi n'est pas une situation liée à des caractéristiques individuelles comme le sexe, l'âge ou l'origine immigrante, mais le résultat de rapports de pouvoir dans lesquels peuvent s'imbriquer notamment l'exploitation économique, le sexisme et le racisme. Elle est souvent associée aux formes d'emploi atypiques qui ont pris de l'expansion depuis les années 1980 – comme le travail à temps partiel, temporaire, autonome, sur appel, auprès d'agences de location de personnel ou le travail à domicile. Au Québec, le travail atypique désigne officiellement les trois premières formes exclusivement et il représentait 37 % de l'emploi total en 2009, selon l'Institut de la statistique du Québec (ISQ).

Certains chercheurs comme Janine et Gerry Rodgers élargissent la définition de la précarité en emploi en considérant l'ensemble des situations de travail caractérisées par l'instabilité, un manque de protection sociale, l'insécurité en emploi et la vulnérabilité sociale ou économique. Une personne peut donc occuper un emploi dit typique, à temps plein, tout en vivant la précarité si, par exemple, elle est faiblement rémunérée et a difficilement accès à un niveau de protection sociale adéquat. On parlera alors des « travailleurs pauvres » ou encore des « travailleurs vulnérables » – ceux et celles qu'on appelle *working poor* aux États-Unis.

## LA PRÉCARISATION SOCIALE

Au-delà de ces formes atypiques, la précarité en emploi s'inscrit ainsi dans le cadre de processus sociaux et de rapports de pouvoir dans la société. C'est pourquoi la sociologue du travail Béatrice Appay, qui a mené des études en France et en Grande-Bretagne, parle de précarisation sociale afin de rendre compte du processus de *mise en* précarité. Celui-ci est basé sur l'interaction entre la « précarisation économique » et la « précarisation de la protection sociale » – une combinaison bien présente au Québec. D'une part, ce processus se révèle à travers des pratiques de gestion menées par les entreprises et l'État employeur (recours à la sous-traitance et au travail atypique), faiblement encadrées juridiquement. D'autre part, il se révèle aussi dans des politiques gouvernementales consistant à réduire les droits du

travail plutôt qu'à les actualiser face aux difficultés de les appliquer dans les formes d'emploi en pleine expansion. Cela permet un contrôle de la production et de ses bénéfices avec moins de responsabilités à l'égard des droits du travail et du partage de la richesse produite. Cependant, il est important de souligner que le phénomène ne touche pas également tout le monde.

## L'INTERSECTIONNALITÉ

Les femmes sont en général plus touchées que les hommes par la précarité en emploi. Par exemple, selon des données de l'ISQ, elles sont plus nombreuses à occuper un emploi atypique en 2009 (40,3 % contre 34,3 %) et, en particulier, un emploi à temps partiel (66,4 % contre 33,7 %). Toutefois, de profondes différenciations existent aussi entre les femmes. Ainsi, les immigrantes d'origine marocaine, bien que plus diplômées que les Québécoises en général, connaissent un taux de chômage près de trois fois plus élevé que ces dernières en 2008, selon Statistique Canada (18 % contre 6,2 %). Plutôt que d'envisager ces différenciations à partir du concept de « groupes à risque » qu'il suffirait d'outiller pour que leur sort s'améliore, il peut être plus constructif de s'intéresser non seulement au processus de précarisation

L'auteure est doctorante à l'École de relations industrielles de l'Université de Montréal

Deborah Wood, Gabriele, 2007, bois de bout, 7 x 9 cm



sociale, mais aussi à l'«intersectionnalité» de différents types de rapports sociaux.

Le concept d'intersectionnalité a été développé par des chercheuses féministes afro-américaines du courant post-colonial, dont Kimberlé Williams Crenshaw. Celle-ci a montré que la violence conjugale n'était pas vécue de la même manière par les femmes blanches que par les femmes noires, ces dernières vivant simultanément le sexisme, le racisme et les rapports de classe. Ni le mouvement féministe, ni le mouvement anti-raciste isolément ne parvenaient à saisir cette simultanéité, et donc toute la réalité des femmes.

Même si elles ne s'articulent pas autour du concept d'intersectionnalité dans toute sa complexité, certaines analyses de la précarité ou de la précarisation reconnaissent l'imbrication de plusieurs rapports de pouvoir.

Dans le *Dictionnaire critique du féminisme* (PUF, 2004), Béatrice Appay souligne que la légitimité sociale de la précarisation s'appuie sur les rapports de domination, en particulier les rapports sociaux de sexe. Ainsi, tant les res-

Une proportion importante de femmes et de membres d'autres groupes marginalisés ont été confinés à des secteurs d'emploi particuliers et à des formes d'emploi atypiques et précaires.

structurations précarisant le travail que l'inadéquation du droit du travail trouvent une justification dans la conception sexiste des rôles sociaux selon laquelle, par exemple, il serait «naturel» que les femmes occupent des emplois à temps partiel vu «leur» besoin de conciliation travail-famille. On peut étendre le raisonnement à la situation des travailleuses et travailleurs immigrants, injustement cautionnée par certains qui soutiennent que les emplois précaires sont préférables à la misère dans leur pays d'origine. De fait, les pratiques d'entreprises et la régulation juridique se combinent à des rapports et à des mécanismes de pouvoir tels la division sexuelle du travail, la discrimination sexiste ainsi que les rapports inégalitaires entre les nations, la politique d'immigration et le racisme.

### RÉGIMES À REVOIR

D'autres chercheuses féministes, comme Leah Vosko, ont mis en exergue le caractère sexué et racialisé des régimes de droit du travail et de sécurité sociale en Amérique du Nord. Fruit d'un compromis d'après-guerre institutionnalisé entre l'État, les grandes entreprises de production de masse et les syndicats industriels, ces régimes ont été établis en fonction de la norme de l'emploi typique du secteur indus-

## Les agences de location de personnel

GUYLAINE VALLÉE

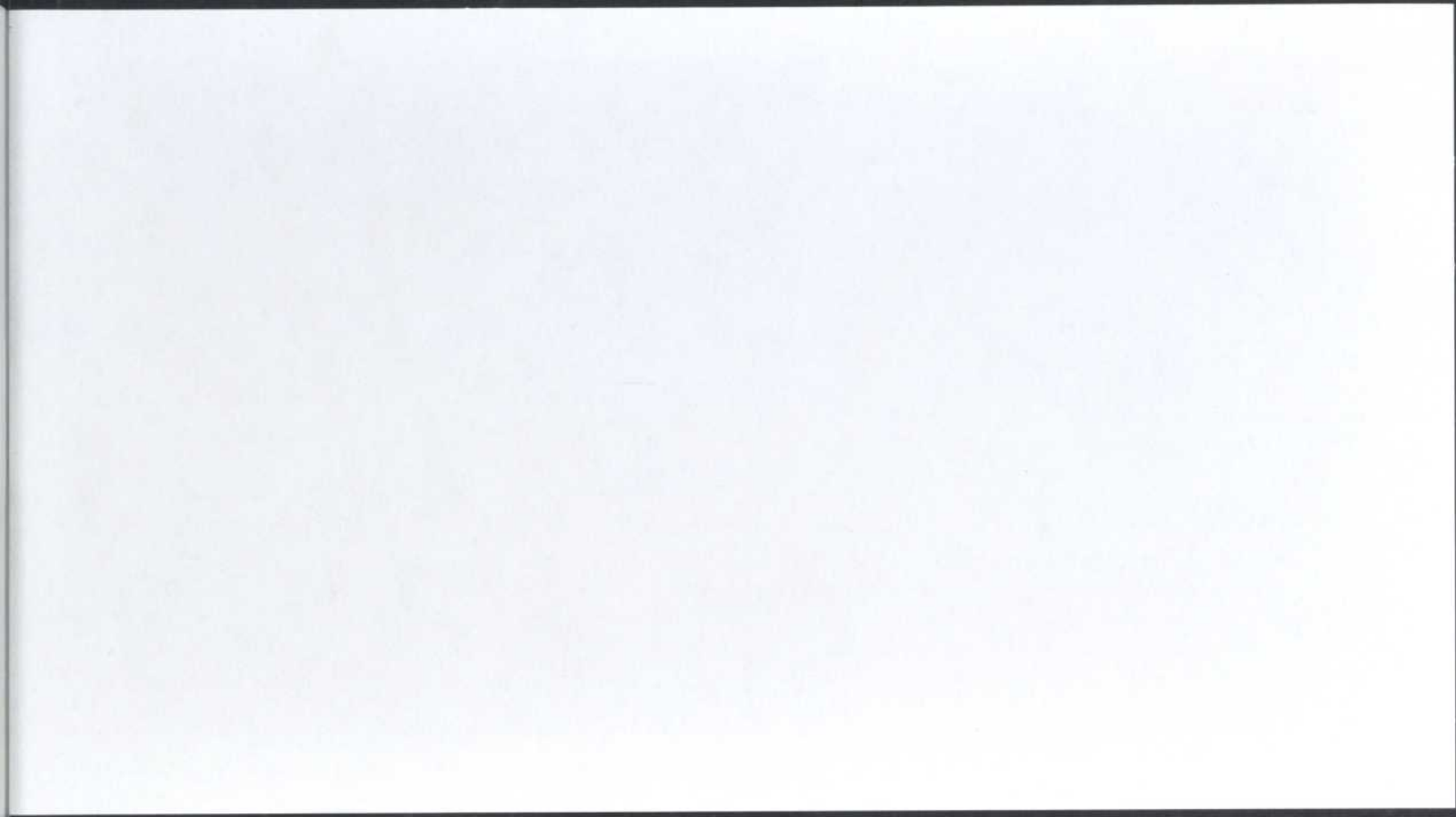
L'industrie des «services d'emploi» ou des «services en ressources humaines»<sup>1</sup> a connu une expansion significative au cours des dernières années au Québec, de même qu'ailleurs en Amérique du Nord et en Europe. Cette industrie regroupe des agences offrant une gamme de services d'autant plus diversifiés qu'ils ne sont pas spécifiquement réglementés. Il peut s'agir de services de *placement* de personnel ou de services de *location* de personnel – temporaire ou permanente – par lesquels l'agence affecte ses propres salariés à l'exécution d'un travail dans différentes entreprises clientes du secteur privé ou public.

Contrairement à l'activité de placement, la location de personnel fait naître une relation d'emploi tripartite qui a d'énormes conséquences pour les salariés d'agences. Même s'ils sont liés par un contrat avec l'agence en question, ces salariés exécutent leur travail dans l'établissement de l'entreprise cliente qui peut exercer une grande influence sur leurs conditions de travail. Cette situation rend difficile l'identification de l'employeur véritable qui pourra être tenu responsable d'une violation des droits que leur

confèrent les lois du travail. Par exemple, qui doit verser le salaire pour des heures supplémentaires exécutées par le salarié d'agence à la demande de l'entreprise cliente sans autorisation préalable de l'agence qui le rémunère? Qui est responsable du congédiement illégal d'une salariée enceinte: l'entreprise cliente qui demande à l'agence de lui fournir les services d'une autre personne ou l'agence qui n'a plus d'autres affectations à offrir à cette salariée? Qui est responsable en matière de prévention ou d'indemnisation des lésions professionnelles des salariés d'agences? Les salariés d'agences affectés dans une entreprise cliente dont le personnel est syndiqué sont-ils représentés par le syndicat accrédité dans cette entreprise et peuvent-ils bénéficier de la convention collective?

La réponse à ces questions dépend de l'identification de l'employeur véritable du salarié. Devant les lacunes de la législation du travail actuelle, conçue essentiellement en fonction de relations bipartites entre un salarié et un seul employeur, la Cour suprême du Canada a en effet jugé que l'employeur véritable d'un salarié d'agence est l'entité «qui exerce le plus grand contrôle sur tous les aspects de son travail»<sup>2</sup> après examen d'un ensemble d'éléments, notamment le processus de sélection, l'embauche, la formation, la discipline, l'évaluation, la supervision quotidienne, l'assignation des tâches, la rémunération ou l'intégration dans l'entreprise. Cette approche est imparfaite parce qu'elle conduit à identifier un seul employeur là où, en réalité, il y

L'auteure est professeure titulaire en droit du travail à l'École de relations industrielles de l'Université de Montréal



70<sup>ans</sup>

DE REGARD PERÇANT

# ReLations

**ABONNEZ-VOUS  
DÈS MAINTENANT!**

« La revue *Relations* compte parmi les plus anciennes publiées au Québec. Pourtant, elle demeure **plus jeune que jamais!** Elle aborde avec une audace qui ne se dément pas tous les grands thèmes de l'actualité. Elle porte un regard critique sur la culture, la politique, l'économie, les religions, etc. Une critique réfléchie, constructive et rafraîchissante **qui va au fond des choses.** On gagne immanquablement à lire *Relations.* »

**GUY ROCHER, sociologue**

triel occupé majoritairement par des hommes blancs, nés dans le pays et considérés comme pourvoyeurs de la famille, à l'image des dirigeants syndicaux de l'époque. Une proportion importante de femmes et de membres d'autres groupes marginalisés comme les personnes immigrantes, non considérés comme de «vrais travailleurs», ont été confinés à des secteurs d'emploi particuliers et à des formes d'emploi atypiques et précaires. Cela leur fournit un accès limité au droit à la syndicalisation et à la négociation collective comparativement aux travailleurs industriels. Il ne s'agit pas ici de nier les luttes pour la reconnaissance de syndicats et la négociation collective auxquelles ont participé un nombre important de travailleuses lors des grèves dans le secteur textile de la dernière moitié des années 1940 au Québec. Seulement, comme le souligne le Collectif Clio dans le livre *Histoire des femmes du Québec depuis quatre siècles* (Le Jour, 1992), avec la mécanisation, la proportion de femmes employées dans l'industrie textile diminue – elle est de 50 % en 1911 et de 32 % en 1951 – car les patrons préfèrent donner les postes qualifiés aux hommes. Celles qui restent se retrouvent, comme dans d'autres types d'industries, de plus en plus confinées dans des emplois non spécialisés et mal rémunérés, souvent avec l'assentiment des syndicats. La croissance du travail salarié féminin s'intensi-

en a deux. Elle mène à des résultats imprévisibles, de sorte que le salarié d'agence ne peut savoir avec certitude qui est son employeur juridique. Dans un tel contexte, l'agence et l'entreprise cliente peuvent se renvoyer la balle en estimant ne pas être l'employeur d'un salarié d'agence et ne pas être responsables des conséquences d'une violation de ses droits. De même, le salarié n'est aucunement protégé de manière spécifique en cas d'insolvabilité de l'employeur désigné, pas plus qu'il n'a de recours contre l'autre entité qui, en réalité, a aussi profité de son travail.

De plus, aucune règle n'impose que les salariés d'agences bénéficient de conditions de travail équivalentes à celles accordées aux salariés de l'entreprise cliente qui effectuent le même travail dans le même établissement. Les salariés d'agences sont l'objet de disparités de traitement qui portent sur le salaire et l'accès aux avantages sociaux, cela tant dans les milieux syndiqués que non syndiqués. Leur mobilité sur le marché du travail et leurs chances d'accéder à un emploi permanent dans une entreprise cliente peuvent aussi être réduites par l'imposition de clauses de non-concurrence ou d'exclusivité, assorties de pénalités. Celles-ci rendent impossible à un tel salarié de travailler directement pour l'entreprise cliente ou à celle-ci de lui offrir un emploi à l'issue de son affectation. Considérant le fait que certaines agences engagent une forte proportion de femmes, de jeunes ou de personnes récemment immigrées membres de minorités raciales, ethniques ou religieuses,

fié néanmoins dans les années 1960, en particulier dans le secteur des services en pleine explosion.

Des régimes de normes du travail offrant une protection minimale sont instaurés dans les années 1970 pour la main-d'œuvre non syndiquée mais, paradoxalement, note Leah Vosko, ils ont eux aussi été imprégnés de la norme industrielle «masculine» de l'emploi typique. Du coup, ces régimes protègent mal l'emploi atypique et celui dans les secteurs non industriels comme les services privés. Dans le secteur public où les femmes ont eu accès à des emplois syndiqués correspondant à la «norme masculine», la précarisation et la réduction prévue des effectifs menacent leurs gains. Sans compter qu'avec la désindustrialisation, de plus en plus d'hommes se retrouvent soumis à la norme d'emploi «féminine» mal protégée.

S'attarder au maillage des processus sociaux qui constituent la précarisation sociale ne signifie pas pour autant se résigner devant une gigantesque fatalité. Cela invite plutôt à chercher de nouveaux modes d'action et de représentation collectives qui donnent une place centrale aux travailleuses et aux travailleurs qui sont directement touchés par ce phénomène. ●

on peut craindre que de telles pratiques confinent ces personnes à un travail précaire et qu'elles soient une source supplémentaire de discrimination.

L'inadéquation de la législation du travail, combinée à l'absence de réglementation de cette industrie, représente une véritable incitation à «externaliser» les responsabilités, les risques et les coûts liés au fait d'être un employeur. Rien n'empêche une entreprise de combler ses besoins de main-d'œuvre, même permanents, en ayant recours, à moindre coût, à des salariés de telles agences, ni de leur confier des travaux pénibles ou dangereux qui n'attirent pas le personnel déjà en place. Rien non plus n'empêche ces agences de prendre en charge un ensemble, voire la totalité, des fonctions de gestion des ressources humaines d'une entreprise cliente. C'est donc le rêve de nombreux employeurs de disposer d'une main-d'œuvre sans avoir de salariés qui devient réalité. On crée ainsi une pression à la baisse sur les droits et les conditions de travail de l'ensemble des salariés au Québec, pression qui engendre une dynamique de précarisation du marché du travail qui s'ajoute à la situation de précarité déjà vécue par les salariés d'agences.

1. Termes utilisés respectivement par Statistique Canada et par le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation du Québec.

2. *Pointe-Claire (Ville) c. Québec (Tribunal du travail)*, [1997] 1 R.C.S. 1015, par. 48.

# Quel sens donner au travail?

Face à ce que devient le travail sous l'assaut de la logique managériale et financière, le défi collectif est de construire un nouveau modèle social fondé sur le droit au travail décent et désirable, et l'équilibre entre les différentes activités essentielles à la vie.

## DOMINIQUE MÉDA

Le travail apparaît dans tous les pays comme une activité très importante, permettant à la fois l'acquisition d'un revenu et des droits, ainsi que d'une place dans la société, mais aussi, au moins pour certains, la possibilité de se réaliser. La nature des attentes que les personnes portent sur le travail et la possibilité que celles-ci se soient plus ou moins concrétisées dépendent des conditions d'exercice de l'emploi. Ainsi, la précarité qui s'étend aujourd'hui dans le monde du travail n'est-elle pas de nature à remettre en question le sens du travail?

Une étude du ministère français du Travail<sup>1</sup> a montré qu'en 2005, plus du quart des salariés français se trouvaient dans une situation de précarité. Elle tenait compte évidemment des salariés embauchés en contrat à durée limitée –

dont le nombre a fortement augmenté ces dernières années –, mais aussi de l'ensemble des salariés souhaitant travailler davantage (donc en sous-emploi) et de ceux qui craignaient de perdre leur emploi dans l'année. La prise en considération de ces salariés rend justice à ce que Robert Castel avait intitulé dans *Les métamorphoses de la question sociale* (Fayard, 2005) la «déstabilisation des stables», c'est-à-dire le fait que l'ensemble du salariat se trouvait peu à peu ébranlé et pas seulement ses marges ou sa périphérie (qui ne cesse par ailleurs de s'élargir). Le fait d'avoir un contrat de travail à durée indéterminée ne protège plus de la perte d'emploi, le salarié pouvant être licencié ou l'entreprise fermer ou être l'objet de restructurations. Et un nombre de plus en plus grand de salariés vivent dans l'angoisse du lendemain, plus encore évidemment à la suite de – et dans le sillage ouvert par – la crise financière et économique.

Cette diffusion de la précarité n'est pas sans conséquence sur le rapport que les salariés entretiennent au travail. D'une recherche européenne<sup>2</sup> se dégagent deux principaux résultats: les attentes concernant celui-ci sont extrêmement fortes, et plus fortes encore chez les jeunes, qui valorisent ses dimensions sociales et expressives. Mais ces attentes sont cruellement déçues. Le travail ne parvient pas à les satisfaire, qu'il s'agisse des conditions de travail ou d'emploi, mais également du sens qu'on y investit. Alors que les gens favorisent un travail intéressant réalisé dans une bonne ambiance, sans oublier néanmoins l'importance de la dimension financière, ils souhaitent que celui-ci prenne moins de place dans leur vie. Dans ce vécu, plusieurs effets se croisent, sans qu'il soit possible de les démêler: la précarisation de l'emploi rend le travail encore plus désirable (parce qu'il manque cruellement), même s'il est devenu insupportable. La précarisation généralisée de l'emploi peut faire en sorte de ressentir une satisfaction à en posséder un mais, en même temps, la précarité de son emploi fait désespérer du travail.

Il y a plusieurs raisons pour lesquelles on souhaite que le travail prenne moins de place: il est stressant, il ne permet pas de promotions, on ne s'y sent pas reconnu (monétairement et symboliquement), on en revient épuisé, sans pouvoir consacrer le temps qu'on voudrait à la vie de couple et à la famille. Mais la crainte de perdre son travail, du fait d'un contrat à durée

L'auteure, sociologue, est directrice de recherche au Centre d'études de l'emploi en France; elle a publié, entre autres, *Travail: la révolution nécessaire* (Aube, 2010)

Marc Pichette, *Homme assis*, 2001, linogravure, 15 x 20 cm



limitée ou d'un sous-emploi chronique, produit des effets plus intenses encore sur les personnes. Nombreux sont ceux que cette incertitude ronge et qui voient leur rapport au travail profondément dégradé du fait de la menace d'un renvoi permanent. Les salariés ont besoin de plus de sécurité pour faire face aux incertitudes et prendre des risques, et non pas de moins de sécurité<sup>3</sup>.

## LE POIDS DES CONTRAINTES

Alors que le travail est de plus en plus conçu comme une activité qui doit permettre au sujet de déployer l'ensemble de ses facultés, de réaliser quelque chose et d'y trouver une reconnaissance, les contraintes qui s'exercent de l'extérieur sur le travail et le modèlent rendent la satisfaction de ces attentes de plus en plus problématique. Ces contraintes tirent leur origine du développement exponentiel et sans nuance de l'impératif de rentabilité. Elles ont pour conséquence une transformation radicale, à la fois des conditions d'exercice du travail (intensification, accélération des rythmes, de la charge, des objectifs) et des conditions d'emploi qui se traduisent par un raccourcissement de l'horizon dans lequel les salariés peuvent se projeter : une double crise, donc, du travail et de l'emploi. L'extension de la financiarisation a aussi pour conséquence l'introduction et le développement de normes managériales et d'indicateurs de gestion qui, comme l'a magistralement mis en évidence Matthew B. Crawford dans *Éloge du carburateur. Essai sur le sens et la valeur du travail* (La Découverte, 2009), sape dans son cœur même la possibilité du sens du travail. Tout se passe comme si la peur du lendemain et le développement de l'impératif de rentabilité – étayé sur des prescriptions managériales de plus en plus denses – conduisaient à un type d'activité qui ne fait que mimer le travail et fait de celui-ci une activité radicalement hétéronome interdisant au sujet de s'exprimer. Certes, comme l'écrit Yves Clot (*Le travail à cœur*, La Découverte, 2010), même au sein du travail le plus contraint, le sujet continue d'exercer son libre arbitre, de s'opposer au donné, de ruser avec la prescription.

Mais peut-on encore envisager le travail comme une activité autonome permettant aux travailleurs d'exprimer leur individualité et de faire œuvre commune, comme l'imaginait le Marx des *Manuscrits de 1844*? Comment le pourrait-on dès lors que l'activité de travail s'exerce sous forme salariée et donc sous le régime de la subordination et

que les marges d'aménagement qui avaient été trouvées au sein du salariat (grâce à l'ensemble des droits installés au cœur du contrat de travail) s'effritent? Dès lors que le capitalisme – qui soumet l'activité de travail à l'atteinte d'objectifs autres que ceux fixés par le sujet – impose ses normes de manière de plus en plus forte? Dès lors que les indicateurs sur lesquels les sociétés ont les yeux rivés, comme le PIB, se déclinent en prescriptions microéconomiques à l'échelle de chaque entreprise et de chaque organisation?

## POUR UN TRAVAIL DÉCENT

Le travail est-il en soi source d'autonomie? Tout travail, parce qu'il inscrit les êtres humains dans la chaîne des contributions et des rétributions, est-il source d'autonomie? C'est sans doute parce que nous avons laissé se répandre l'idée que tout travail, quelles que soient ses conditions d'exercice, était préférable au chômage, que nous avons laissé l'activité du travail elle-même se dégrader au point de n'être plus que sa caricature.

Contrairement à certains sociologues et psychologues, il me semble que lorsque le travail est complètement défiguré, lorsque le processus n'a plus de sens parce qu'il ne fait que mimer le travail, mais aussi lorsque les biens et services fabriqués n'ont eux-mêmes plus de sens, les « bienfaits » que l'on attribue de manière classique au travail deviennent lettre morte. La vraie question, autrement dit, me semble être aujourd'hui : à quelles conditions le travail devient-il digne d'intérêt, source d'autonomie et plein de sens? À quelles conditions permet-il que l'être humain exerce celui-ci dignement? C'est à cette question que répond aujourd'hui le concept de « travail décent » du Bureau international du travail, basé sur la rémunération et la durée du travail convenables, le respect des droits sociaux, des conditions de travail respectant la santé et la sécurité, la conciliation travail-famille, etc. Ce concept attire l'attention sur le fait qu'en dehors d'un certain nombre de conditions que nous ne devons pas oublier, les avantages traditionnellement reconnus au travail peuvent se muer en leur contraire. Dès lors, c'est avec une très grande circonspection que nous devons considérer les appels récurrents à réformer les marchés du travail pour les rendre plus fluides, à laisser s'opérer la magie de la « destruction créatrice » et à continuer à mettre en place la « flexicurité » (définie par la Commission européenne comme une stratégie permettant de combiner flexibilité et sécurité).

Si nous voulons vraiment – comme le scandent les gouvernements – réhabiliter le travail et remettre la valeur travail au cœur de notre fonctionnement social, il nous faut sans doute compléter les indicateurs de référence qui nous gouvernent (PIB et chiffre d'affaires) par des indicateurs de santé sociale – au premier chef desquels figure l'accès au travail décent. ●

Tout travail, parce qu'il inscrit les êtres humains dans la chaîne des contributions et des rétributions, est-il source d'autonomie?

1. C. Rouxel, « Conditions de travail et précarité d'emploi », Premières synthèses, DARES, n° 28, juillet 2009.

2. D. Méda et P. Vendramin, « Les générations entretiennent-elles un rapport différent au travail? », *SociologieS*, décembre 2010.

3. P. Vielle, « Flexicurité : redéfinir la sécurité des citoyens européens », *Observatoire social européen*, octobre 2007.

## La réalité des artistes

CATHERINE CARON

L'auteure est  
rédactrice en chef  
adjointe de Relations

On aime nos artistes au Québec, du moins il nous plaît de le penser. Cette idée se trouve consolidée par une culture du vedettariat forte, hypermédiatisée, qui permet de ne pas voir que loin des feux de *Tout le monde en parle*, il existe chez nous des artistes, poètes, chanteurs ou peintres, reconnus du public et par leurs pairs, qui subissent la précarisation réelle de leurs conditions de vie et de pratique.

Un bref survol statistique est utile, bien que partiel. D'après une étude de Hill Strategies<sup>1</sup>, les revenus moyens des artistes québécois ont chuté de 11 % entre 1990 et 2005 (tenant compte de l'inflation). Ils gagnent en moyenne 24 600 \$ (les artistes visuels se situant tout en bas avec 12 490 \$) comparativement à 32 600 \$ pour l'ensemble des travailleurs – une part de ces revenus pouvant provenir d'activités autres qu'artistiques et le tout avec un niveau d'instruction presque deux fois plus élevé. Leur nombre augmente aussi de manière moins significative qu'avant avec une croissance de 9 % entre 2001 et 2006, plutôt que 17 % entre 1991 et 2001.

Ces données ont été publiées avant la crise économique et les coupures de financement du gouvernement Harper, en 2008, qui ont entraîné l'annulation de quelque 175 tournées (1612 représentations)<sup>2</sup>, dont la majorité de compagnies artistiques québécoises. C'est sans parler des conséquences du projet de loi C-32 visant à «moderniser» la *Loi sur le droit d'auteur*, des bouleversements liés aux nouvelles technologies, ainsi que d'autres coupures affectant notamment la production documentaire et les revues artistiques et littéraires.

La précarisation que tout cela entraîne reste assez méconnue de la population puisqu'on ne voit pas les talents qui ne se déploient pas comme ils le devraient, ni les difficultés de subsistance de nombreux artistes. D'une part, ceux-ci, instincts créateurs et maîtres de l'illusion, laissent peu entrevoir cette situation. D'autre part, notre société entretient l'idée que les meilleurs réussissent et que les artistes sont des enfants gâtés engraisés par l'État. En réalité, au-delà des coupes budgétaires, la «politique culturelle» du gouvernement Harper est pernicieuse, car elle consiste à précariser, censurer et dévaloriser la pratique artistique professionnelle au profit du loisir et du divertissement de masse, créant un écran de fumée populiste qui laisse croire que l'art et les artistes sont bien appréciés et soutenus dans ce pays.

Les luttes des artistes contre la précarisation s'intensifient donc et un important travail est fait par les associations professionnelles ainsi que dans le cadre du plan d'action «Pour mieux vivre de l'art» du ministère québécois de la Culture pour améliorer leur situation. Mais leur vie étant moins un choix qu'une vocation qu'ils s'efforcent d'assumer – même s'ils doivent souvent s'en éloigner ou y suppléer par un autre travail pour survivre –, les artistes endurent et s'adaptent parfois plus qu'ils ne combattent une «flexi-précarité» de l'emploi érigée en système. Celle-ci existe non seulement en raison du contexte économique actuel, de politiques culturelles et fiscales insuffisantes et des limites des marchés qui empêchent un développement plus grand d'emplois stables et bien rémunérés, mais aussi en raison de la soif de liberté, plus forte que l'instinct de sécurité, qui caractérise ces vocations. Je ne l'ai jamais mieux compris qu'en voyant des danseurs professionnels quitter des compagnies et une zone de confort (le statut de salarié) pour varier les expériences et employeurs, ou se réaliser en tant que chorégraphe indépendant et ainsi répondre à un appel intérieur.

Le droit du travail traditionnel étant inadapté aux réalités du monde artistique, les deux lois sur le statut de l'artiste qui existent au Québec ont été établies pour pallier ses lacunes. Mais «...force nous est de constater que l'amélioration de la condition socio-économique des artistes ne se réalisera pas simplement par l'adoption de quelques modifications à l'environnement juridique mis en œuvre par les deux lois S-32.1 et S-32.01», confirmait le rapport du Comité L'Allier consacré à ce sujet et déposé en avril 2010. L'enjeu est, entre autres, de sortir du modèle économiciste dominant qui réduit souvent l'artiste à une valeur sur un marché où il doit rester productif – avec souvent peu ou pas d'avantages sociaux. Ce serait là reconnaître véritablement la contribution intrinsèquement non marchande de ces porteurs d'utopie et d'imaginaire que sont les artistes.

1. *Artists in Canada's provinces and territories based on the 2006 census*, mars 2009.  
2. *Impact de la suppression des programmes fédéraux Promart et Routes commerciales*, CINARS, octobre 2010, p.12.

## Le retour du capitalisme sauvage

La précarisation est étroitement liée au système économique capitaliste qui menace la cohésion et la solidarité sociales des sociétés sous son emprise.

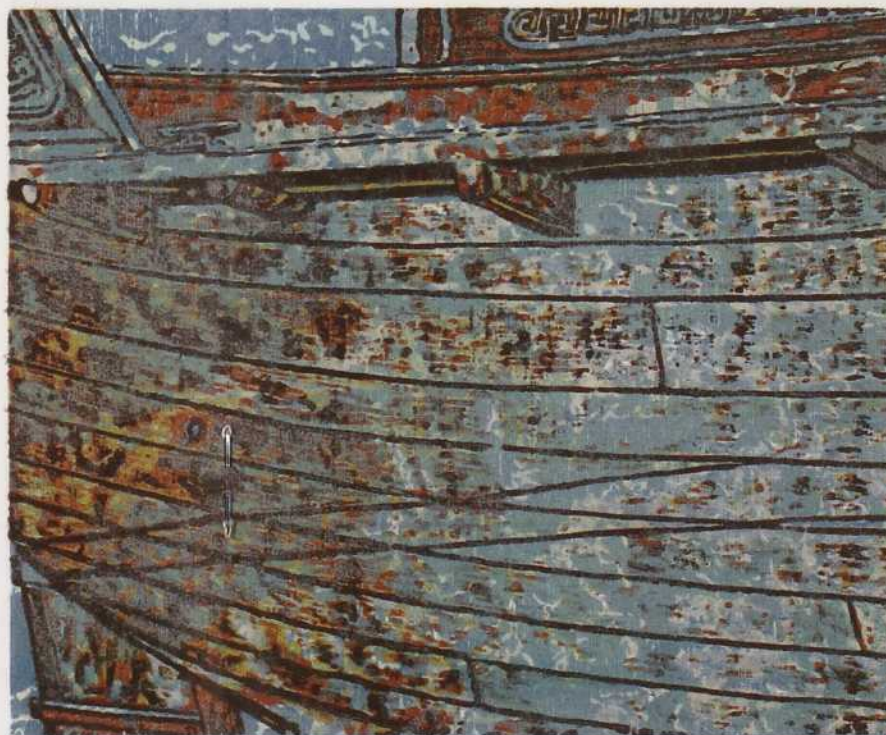
MANFRED BISCHOFF

C'est au cours des années 1980 que les termes «précaire», «précarité» et «précarisation» ont été utilisés pour la première fois par les spécialistes et les médias pour désigner le phénomène de dégradation des conditions de travail et de vie de larges segments de la population dans les pays développés. Ce phénomène devint suffisamment inquiétant pour que l'État français se sente obligé, en 1987, d'en donner une définition officielle afin de tenter de le circonscrire: «La précarité est l'absence d'une ou de plusieurs des sécurités permettant aux personnes et aux familles d'assumer leurs responsabilités élémentaires et de jouir de leurs droits fondamentaux. Elle conduit le plus souvent à la grande pauvreté quand elle affecte plusieurs domaines de l'existence, qu'elle tend à se prolonger dans le temps et devient persistante, qu'elle compromet gravement les chances de reconquérir ses droits et de réassumer ses responsabilités par soi-même dans un avenir prévisible.»

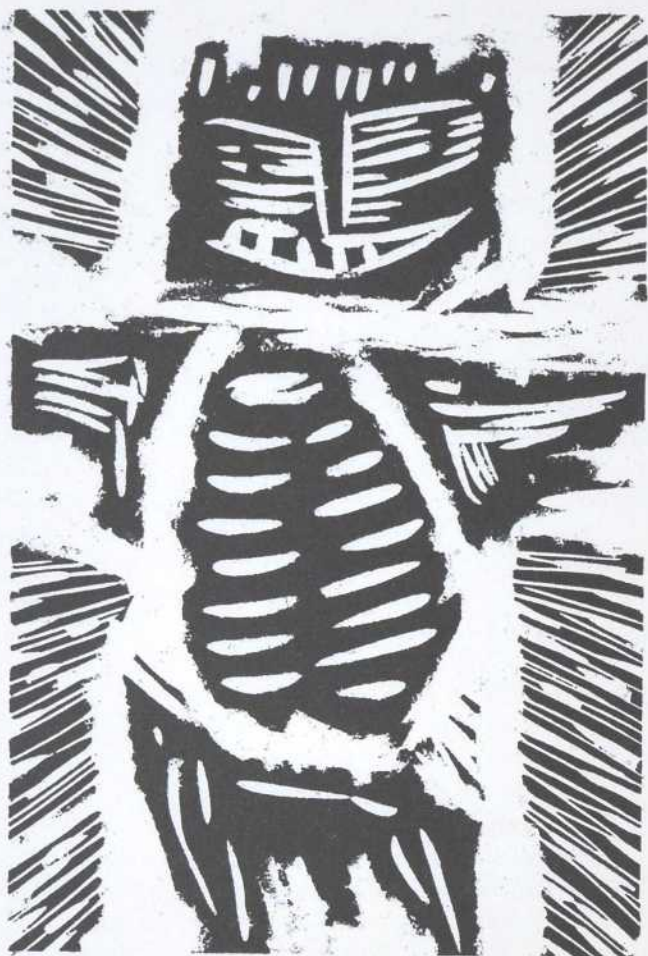
De nouveaux termes venaient définir un phénomène plus ancien apparu au XIX<sup>e</sup> siècle, mieux connu sous les noms d'exploitation et de paupérisation, alors que le capitalisme industriel s'était imposé comme mode de production et d'échange dominant en Europe occidentale et en Amérique du Nord. Il s'était étendu rapidement à l'échelle de la planète au XX<sup>e</sup> siècle, à travers notamment les politiques impérialistes et néo-colonialistes des pays développés, précipitant dans la pauvreté et la misère des millions d'êtres humains en les privant de «plusieurs des sécurités permettant aux personnes et aux familles d'assumer leurs responsabilités élémentaires et de jouir de leurs droits fondamentaux», pour reprendre les termes de la définition officielle que je viens de citer.

Si le phénomène de l'exploitation et de la paupérisation apparaît comme un événement «nouveau», au point de l'appeler autrement, c'est essentiellement parce qu'il est réapparu là où l'on s'y attendait le moins: à l'intérieur des plus développés, les plus prospères et les plus riches. La période qu'on a surnommée les «Trente glorieuses» – l'ère de forte croissance économique qui a duré de 1945 à 1975 – avait effacé dans la mémoire de la génération de la contre-culture le souvenir de la terrible période de précarité économique et sociale des années 1930. Elle a conforté la croyance que le capitalisme n'était pas synonyme de dégradation des conditions de travail et de vie et qu'il pouvait être amené à fonctionner d'une manière juste et équitable dans la répartition des «fruits de la croissance économique», dans la conciliation des intérêts des travailleurs et du patronat, et dans la promotion de la justice et de la solidarité sociales. Cette croyance n'était pas sans fondement, découlant du projet historique de la social-démocratie. Celui-ci visait à «ré-enchâsser» l'économie dans la société (K. Polanyi) en imposant certaines limites au libre fonctionnement du capitalisme, et ce, à travers un ensemble de politiques interventionnistes de gestion macro-économique, de redistribution de la richesse, de promotion des droits individuels et collectifs, et de programmes d'assurances collectives en matière de santé, de chômage, de vieillesse et de bien-être social. La période des Trente glorieuses avait réussi à endiguer le phénomène de l'exploitation et de la paupérisation dans les pays développés. On peut accorder aux réformistes le mérite d'avoir mis un frein au développement des inégalités économiques et sociales qui n'avaient cessé de s'accroître depuis l'apparition du capitalisme. Pour la première fois dans l'histoire des nations modernes, ces inégalités étaient en train de s'amoinrir dans presque toutes les sphères de la vie sociale. Le succès fut tel qu'on se mit à croire qu'elles ne résulteraient que d'une pathologie du capitalisme et non pas de son fonctionnement normal.

L'auteur, sociologue, est professeur au Département de relations industrielles de l'Université du Québec en Outaouais



Yvan Lafontaine, *Échouement* (série: Les strates du visible), 2004, bois gravé, 14 x 17 cm



Marc Pichette,  
*Ecce Homo*, 2007,  
gravure sur MDF,  
18 x 12 cm

### LA FIN DE L'ILLUSION

Au début des années 1970, quand les politiques réformistes s'avèrent de moins en moins efficaces pour assurer la croissance économique ininterrompue, les néolibéraux en ont profité pour clamer haut et fort que c'était cette approche-là qui était responsable de la récession économique en cours et du fonctionnement anormal du capitalisme! L'idéologie du «laisser-faire» et du «laisser-aller», credo du libéralisme économique du XIX<sup>e</sup> siècle, renaissait ainsi de ses cendres. La contre-offensive néolibérale du début des années 1980, avec l'élection de gouvernements de droite aux États-Unis et en Grande-Bretagne, déclencha un processus d'autonomisation sans précédent de l'économie capitaliste à coups de dérèglementations et de privatisations sauvages, de compressions draconiennes dans les programmes sociaux et d'attaques contre les syndicats. Le résultat était évidemment des plus prévisibles: la dynamique de précarisation des conditions de travail et de vie d'une grande partie de la population des pays développés reprit son cours.

Trente ans plus tard, les pays occidentaux se retrouvent à nouveau devant une accentuation des inégalités sociales dont la gravité n'est pas sans nous rappeler celle qui persista durant le capitalisme sauvage des années 1800 jusqu'à

la Grande Dépression. Les statistiques compilées ne laissent subsister aucun doute. Aux États-Unis, les salaires horaires de 80% des personnes travaillant dans le secteur privé (excluant les cadres) n'ont augmenté que de 1%, entre 1979 et 2005, alors que leur productivité s'est accrue de 60%. Pendant ce temps, les revenus des ménages les plus riches (1% de la population) ont augmenté de 228%, dépassant de 40% l'ensemble des revenus des deux cinquièmes des ménages au bas de l'échelle sociale. Le PIB américain a plus que doublé. La portion du revenu national accaparé par les profits des grandes sociétés n'a jamais été aussi élevée depuis 64 ans, alors que celle des salariés a sombré à son niveau le plus bas depuis 1929.

Dans son *Rapport sur le travail dans le monde* (2008), l'Organisation internationale du travail dresse un bilan global: « Dans 51 des 73 pays pour lesquels des données sont disponibles, la part des salaires dans le revenu total a reculé au cours des vingt dernières années. Dans le même temps, les disparités de revenus entre les 10% des salariés les mieux payés et les 10% les plus mal rémunérés se sont accrues dans 70% des pays étudiés. » Dans les pays de l'Union européenne, où 16,5% de la population (un Européen sur six) vivait sous le seuil de la pauvreté, en 2008, les deux tiers des nouveaux emplois créés durant cette période, essentiellement dans le secteur des services, étaient de type précaire: une sécurité de l'emploi faible ou inexistante, des salaires bas ou non garantis, sans droit à la sécurité sociale (en matière de retraite, d'assurance maladie et d'allocations de chômage), sans protection contre le licenciement et sans représentation syndicale.

L'ère de la précarisation des conditions de travail coïncide avec une transformation profonde du capitalisme lui-même. Les expressions ne manquent pas pour caractériser ce phénomène: hypercapitalisme, turbocapitalisme,

L'ère de la précarisation des conditions de travail coïncide avec une transformation profonde du capitalisme lui-même.

capitalisme financier, globalisé, etc. Ce serait la révolution technoscientifique dans les domaines de l'information, des communications, du transport et de la production qui aurait permis au capitalisme d'obtenir la flexibilité, la compétitivité et la mobilité nécessaires pour opérer de manière totalement autonome à l'échelle planétaire. Cela n'est vrai

qu'en partie. Tout se passe comme si le capitalisme constituait un système clos sur lui-même, possédant non seulement une logique opératoire autonome (l'accumulation du profit) mais, aussi, la puissance de l'imposer à toutes les nations. Cette vision fataliste des choses, relayée par les médias, les spécialistes du management et les gouvernements nous est bien familière: il faut s'adapter à la mondialisation, affronter le défi de la concurrence étrangère, conquérir de nouveaux marchés, se plier aux diktats des

milieux financiers, etc. Cette vision est totalitaire. Elle oblitère le fait que le capitalisme, comme tous les autres régimes économiques dans l'histoire, dépend du politique et que son degré d'autonomie n'est jamais absolu. Autrement dit, le capitalisme comme système économique n'est pas aussi puissant en droit qu'il semble l'être en fait. Et s'il l'est en fait, c'est parce que les sociétés lui en ont d'abord accordé le droit, ou qu'il le leur a extorqué.

## MENACE À LA COHÉSION SOCIALE

Une répartition injuste de la richesse économique provoque un accroissement des inégalités sociales au sein des sociétés et menace à terme la cohésion sociale. Le socio-

logue Émile Durkheim (1858-1917) avait déjà montré que le développement anarchique – « anémique » selon ses termes – du capitalisme industriel en France, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, menaçait la société moderne naissante de désintégration complète. Les événements n'ont pas manqué depuis lors pour nous rappeler cette leçon élémentaire selon laquelle toute dynamique de précarisation des conditions de travail et de vie de la population conduit toujours, après un certain seuil, à l'effondrement de la cohésion sociale, voire à la guerre. Ce fut le cas avec l'instauration des régimes totalitaires fascistes et communistes dans l'entre-deux-guerres et avec l'effondrement de l'empire soviétique à la fin du

## Combattre la précarisation du travail intellectuel

ISABELLE RENAUD

Depuis la récente crise économique, on entend sur toutes les tribunes que le Québec devra miser sur la recherche et l'innovation pour dynamiser et maintenir en santé son économie. Mais force est de constater qu'il existe un fossé entre les paroles et la réalité. L'exemple du sous-financement chronique des universités publiques québécoises en témoigne bien. Grosso modo, le manque à gagner entre les universités québécoises et la moyenne canadienne se chiffre autour de 500 M\$. Au Québec, le financement de la recherche a reculé de 32 % depuis 2004. Cette situation affecte inévitablement les chercheurs universitaires et leurs équipes de travail.

Il est difficile de valoriser la créativité dans un contexte de rationalisation, de coupures et de rentabilité à court terme. Ces impératifs du marché sont en complète opposition avec les principes de la recherche fondamentale et conduisent à une précarisation du travail intellectuel dans nos institutions d'enseignement supérieur. En effet, la recherche fondamentale ne s'inscrit pas dans une perspective à court terme et n'a pas de but économique défini *a priori*. Si elle est au cœur de plusieurs innovations importantes telles le laser et les traitements contre le cancer, entre autres, elle fait pourtant rarement l'objet de partenariats avec des entreprises qui souhaitent plutôt développer de nouveaux produits dans le but d'une mise en marché rapide.

Dans le milieu universitaire, l'heure est donc à la course au financement privé et celui-ci dicte aussi une gestion des ressources humaines universitaires axée sur la compétitivité. Les bailleurs de fonds et les universités exercent une grande pression sur les professeurs. Ces derniers doivent consacrer de plus en plus de temps à la recherche « rapidement applicable » au détriment de la recherche fonda-

mentale et de l'enseignement. Plusieurs organismes subventionnaires perçoivent le volet pédagogique universitaire comme une activité de second plan. L'accent est mis sur la course aux demandes de subventions de recherche qui entraîne des heures de lecture et de rédaction et gruge énormément d'énergie au corps professoral. Cette situation a plusieurs conséquences – dont celle de dénaturer le rôle pédagogique des professeurs par l'accroissement important du nombre de chargés de cours, de post-doctorants et d'auxiliaires d'enseignement et de recherche.

Jusqu'à tout récemment, les auxiliaires d'enseignement et de recherche effectuaient des tâches telles que l'encadrement pédagogique, la correction des travaux et des examens, la rédaction d'articles, la collecte de données, etc. moyennant un salaire anormalement bas. Dans beaucoup d'universités, il n'y avait pas d'affichage des contrats, pas de formations adéquates en santé et sécurité, de reconnaissance intellectuelle, etc. De surcroît, le principe « heures travaillées, heures payées » était plus ou moins respecté.

Pour amoindrir cette précarité, ces personnes ont décidé de se regrouper en formant des organisations syndicales. La négociation collective a permis d'améliorer leurs conditions de travail – sur le plan normatif (santé et sécurité, propriété intellectuelle, etc.) et monétaire. Par exemple, les auxiliaires d'enseignement et de recherche à la maîtrise de l'Université du Québec à Montréal ont vu leur taux horaire passer de 13 \$ de l'heure en moyenne, en 2004, à 19,74 \$, en 2010.

Si cette prise de conscience s'est avérée positive pour les auxiliaires d'enseignement et de recherche, cet éveil est essentiel pour tous les travailleurs et les travailleuses du secteur de la recherche, qu'il soit privé, public ou parapublic. La syndicalisation n'est pas seulement une option pour réduire la précarité dans les secteurs d'emplois traditionnels; elle est aussi une option efficace et à portée de main pour amoindrir la précarité du travail intellectuel. Il s'agit ici de redéfinir les règles du jeu en instaurant un nouveau rapport de force reconnaissant l'apport de tous et toutes dans les avancées de la recherche et de l'innovation.

L'auteure est  
conseillère syndicale  
à l'Alliance de la  
Fonction publique  
du Canada

siècle dernier. Comme c'est le cas aujourd'hui dans les révoltes populaires et spontanées qui ébranlent le monde arabe. Et comme ce le sera demain en Chine et en Inde si les gouvernements de ces pays laissent les inégalités et les injustices sociales se développer et s'accumuler d'une manière aussi exponentielle.

## POUR PROLONGER LA RÉFLEXION

### LIVRES

- BERNIER, Jean et al., *L'incessante évolution des formes d'emploi et la redoutable stagnation des lois du travail*, Sainte-Foy, PUL, 2001.
- BÉROUD, Sophie et BOUFFARTIGNE, Paul (dir.), *Quand le travail se précarise, quelles résistances collectives?*, Paris, La Dispute, 2009.
- BOUQUIN, Stephen (dir.), *Résistances au travail*, Paris, Syllepse, 2008.
- D'AMOURS, Martine, *Le travail indépendant: un révélateur des mutations du travail*, Québec, PUQ, 2006.
- MÉDA, Dominique, *Travail: la révolution nécessaire*, La Tour d'Aigues, éd. de l'Aube, 2010.
- PINARD, Rolande, *L'érosion des droits liés au travail. Une étude exploratoire sur le « sous-emploi » des femmes*, Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail (CIAFT), Montréal, 2006.
- RAMBACH, Anne et Marine, *Les Intellos précaires*, Paris, Fayard, 2001.
- TREMBLAY, Diane-Gabrielle (dir.), *Flexibilité, sécurité d'emploi et flexicurité. Les enjeux et défis*, Québec, PUQ, 2008.

### REVUES

- BERNIER, Jean, VALLÉE, Guylaine et JOBIN, Carol, *Les besoins de protection sociale des personnes en situation de travail non traditionnelle*, Gouvernement du Québec, ministère du Travail, 2003.
- Lien social et Politiques*, « Pauvreté, précarité: quels modes de régulation? », n° 61, 2009.
- Manière de voir*, « Les révoltés du travail », n° 103, février-mars 2009.
- Relations*, « Le travail en mutation », n° 692, avril-mai 2004; Andrea Galvez, « Le cas des travailleurs agricoles migrants », Louise Boivin, « Des expériences novatrices », n° 724, avril-mai 2008 et Rolande Pinard, « La FIQ au front », n° 744, octobre-novembre 2010.

### FILMS

- Attention danger travail* de Pierre Carles, Christophe Coello et Stéphane Goxe, France, 2003.
- L'emploi du temps* de Carole Poliquin, Québec, 2001.
- Los Mexicanos, le combat de Patricia Pérez* de Charles Latour, Québec, 2007.

### SITES

- <[www.atfquebec.ca](http://www.atfquebec.ca)>: Action travail des femmes
- <[www.aubasdelechele.ca](http://www.aubasdelechele.ca)>
- <<http://droitdecitemontreal.org>>
- <[www.generation-precaire.org](http://www.generation-precaire.org)>
- <<http://illusionemploi.org>>

Le maintien de la cohésion sociale dans les sociétés occidentales n'échappe pas à cette règle-là. Mais un paradoxe devient de plus en plus évident: malgré une dégradation constante des conditions de travail et de vie de la majorité des travailleurs depuis trois décennies, le seuil d'une révolte de la population ne semble pas avoir été atteint. Même après la pire crise financière depuis la dépression de 1929, épongée par les contribuables à hauteur de plusieurs milliers de milliards de dollars, même après les révélations sordides concernant les machinations et délits de toutes sortes des élites financières et même après la vague actuelle de coupes budgétaires, c'est plutôt un certain calme qui règne dans les pays développés. Comment expliquer cette apathie bien palpable malgré certaines mobilisations sociales? Plusieurs réponses sont possibles. La dynamique de précarisation a provoqué la marginalisation et l'exclusion sociale d'un nombre de plus en plus considérable de personnes qui, contrairement aux travailleurs exploités du XIX<sup>e</sup> siècle, sont considérés superflus, inutiles, sans moyens de pression et de représentation pour faire valoir leurs revendications. Autant d'individus qui ont perdu toute confiance en leur gouvernement, voire en leur société. Mais une dynamique plus profonde encore mine la cohésion sociale des pays modernes depuis leur naissance: celle d'un individualisme selon lequel chacun est réputé être la seule source et le seul juge des valeurs et obligations par lesquelles il se sent lié. Dès lors, toute définition des finalités de l'existence, comme de la « vie bonne », devient une affaire strictement privée. D'un côté, l'État libéral a développé une attitude de neutralité, de non-ingérence, voire d'indifférence face aux valeurs et principes pouvant fonder la solidarité sociale – se contentant d'affirmer que celle-ci repose sur la défense et la promotion des libertés individuelles. De l'autre, l'attitude des individus envers la vie publique a été en grande partie de se montrer indifférents, attendant seulement de l'État qu'il leur procure les moyens économiques de réaliser leurs buts personnels.

Cette conception individualiste de la vie en société, propre à l'Occident, explique la primauté qu'on y accorde à la croissance économique ininterrompue et la vision instrumentale et utilitariste de l'État qui prévaut. Une vision partagée de nos jours autant par la droite que par la gauche. Et dès lors que l'État ne parvient pas à « livrer la marchandise », c'est la désaffection sociale qui s'installe chez ceux et celles qui subissent la précarité – et l'indifférence chez les autres qui ne la subissent pas. Tant et aussi longtemps que régnera cette conception individualiste, il sera difficile de lutter contre le capitalisme, car il est en grande partie fondé sur celle-ci. ●

Comment expliquer cette apathie bien palpable malgré certaines mobilisations sociales?

# ReLations

8 NUMÉROS PAR ANNÉE, 44 PAGES

À L'UNITÉ: 5,50 \$ PLUS TAXES

## ABONNEZ-VOUS

Un an : 35 \$ Deux ans : 65 \$

À l'étranger (un an) : 55 \$

Étudiant : 25 \$ (sur justificatif)

Abonnement de soutien : 100 \$ (un an)

## CONTACTEZ:

### RELATIONS

Ginette Thibault  
25, rue Jarry Ouest  
Montréal (Québec) H2P 1S6

Téléphone : 514-387-2541, p. 226

Télécopieur : 514-387-0206

relations@cjf.qc.ca

[www.revuerelations.qc.ca](http://www.revuerelations.qc.ca)

## OUI, JE M'ABONNE À RELATIONS

Je désire un abonnement de \_\_\_\_\_ an(s), au montant de \_\_\_\_\_ \$

NOM \_\_\_\_\_

ADRESSE \_\_\_\_\_

VILLE \_\_\_\_\_

CODE POSTAL \_\_\_\_\_ TÉLÉPHONE ( \_\_\_\_\_ ) \_\_\_\_\_

COURRIEL \_\_\_\_\_

Je désire également offrir un abonnement de \_\_\_\_\_ an(s), au montant de \_\_\_\_\_ \$  
à la personne suivante :

NOM \_\_\_\_\_

ADRESSE \_\_\_\_\_

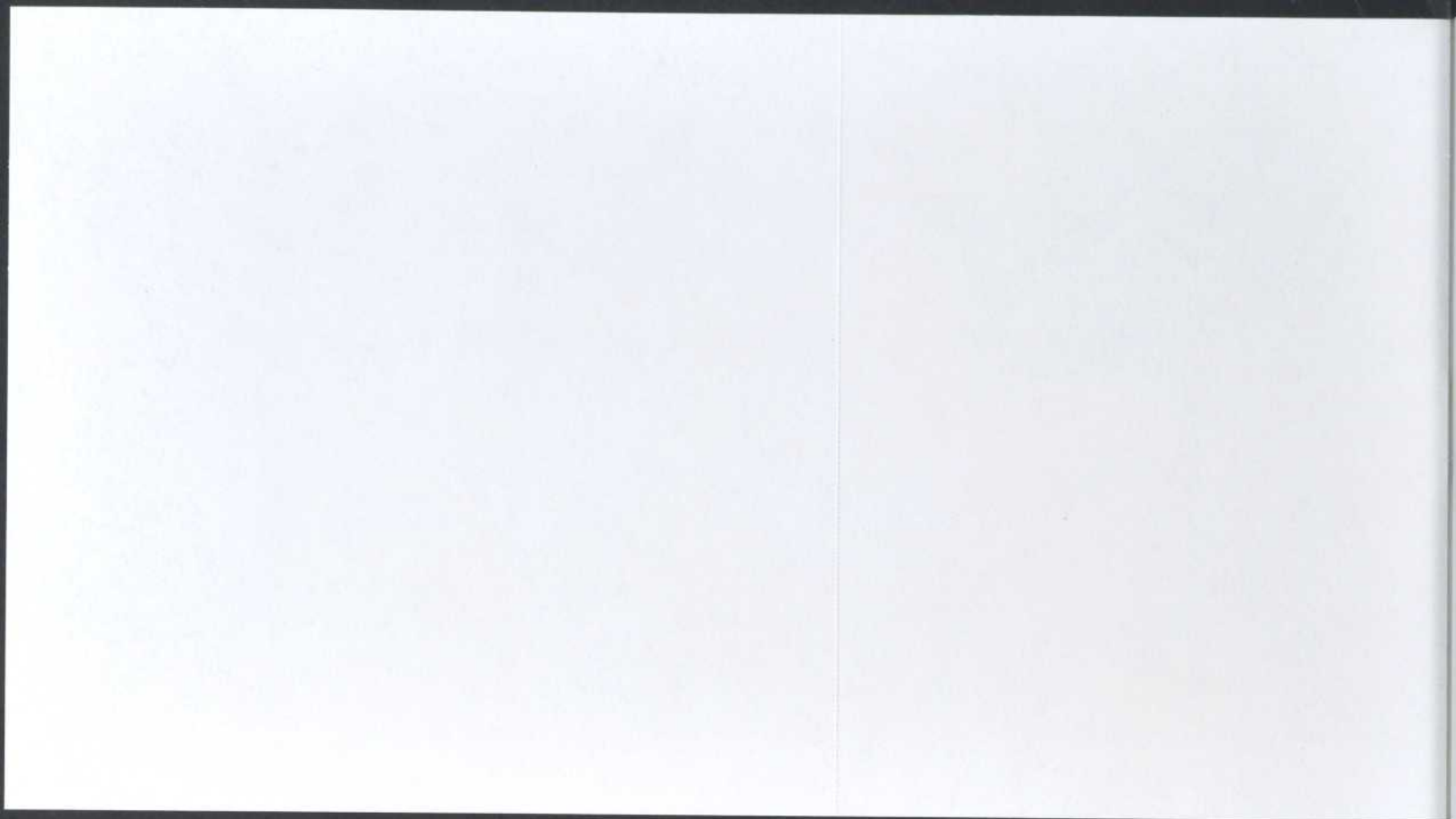
VILLE \_\_\_\_\_

CODE POSTAL \_\_\_\_\_ TÉLÉPHONE ( \_\_\_\_\_ ) \_\_\_\_\_

Montant total : \_\_\_\_\_ \$ Je paie par chèque (à l'ordre de *Relations*)   
ou par carte de crédit

NUMÉRO DE LA CARTE \_\_\_\_\_

EXPIRATION \_\_\_\_\_ SIGNATURE \_\_\_\_\_



29-30 avril, 1<sup>er</sup> mai

Radio  
Ville-Marie  
97,3 fm Montréal

16<sup>e</sup> Radio-Don  
de Radio Ville-Marie



DONNEZ...  
POUR VOTRE RADIO !

514-382-3913  
1-877-668-6601



Marc Argente

Rita Lapalme

Martin Larocque

104,1 FM  
Rimouski

100,3 FM  
Sherbrooke

89,9 FM  
Trois-Rivières

89,3 FM  
Victoriaville

1350 AM  
Gatineau

## SOIRÉES Relations

### Les révoltes au Maghreb et au Moyen-Orient

Du Maghreb au Moyen-Orient, les peuples ont dit clairement : c'est assez! Quels sont les motifs de ces révoltes : soif de démocratie, difficultés liées à une crise économique structurelle, d'autres raisons propres à chacun des pays? Les aspirations de ces populations se limitent-elles à une démocratisation libérale à l'occidentale et au développement d'une économie de marché, ou d'autres horizons sont-ils envisagés? Quelle est la contribution des femmes? Nous en débattons, ainsi que des conséquences géopolitiques sur les plans régional et international.

#### À Montréal

Le lundi 18 avril 2011, de 19 h à 21 h 30  
Maison Bellarmin, 25, rue Jarry Ouest  
(métro Jarry ou de Castelnau)

Avec :

**Leila Benhadjoudja**, doctorante en sociologie à l'UQAM qui étudie le féminisme islamique;  
**Aziz S. Fall**, politologue, chargé de cours à l'UQAM et membre du GRILA (Groupe de recherche et d'initiative pour la libération de l'Afrique);  
**Mouloud Idir**, politologue, responsable du secteur Vivre Ensemble du Centre justice et foi.

#### À Québec

Le mercredi 27 avril 2011, de 19 h à 21 h 30  
Au Musée de la Civilisation  
85, rue Dalhousie

Avec :

**Aziz S. Fall**, politologue, chargé de cours à l'UQAM et membre du GRILA (Groupe de recherche et d'initiative pour la libération de l'Afrique);  
**Lise Garon**, professeure à l'Université Laval, spécialiste du Maghreb;  
**Mouloud Idir**, politologue, responsable du secteur Vivre Ensemble du Centre justice et foi.



Contribution suggérée : 5 \$

Renseignements : Agusti Nicolau, 514-387-2541, poste 241 / <anicolau@cjf.qc.ca> <www.cjf.qc.ca/soirees\_relations>



## Les sœurs de Shakespeare

TEXTE : LOUISE WARREN

ILLUSTRATION : SOPHIE LANCTÔT

Le travail créateur. L'écriture. Poésie, essais, chroniques, voilà ce qui me définit. Pourtant, lorsque, l'an dernier, encore, un inconnu m'a demandé quelle était mon occupation, ma réponse l'a fait rire. « Mais c'est un plaisir, un passe-temps, m'a-t-il répondu, pas un travail. » Je ne veux pas faire de cette anecdote une affaire privée. Des remarques de cette nature, les artistes en reçoivent constamment. Dans le roman *La patience des fantômes* de Rachel Leclerc (Boréal, 2011), le personnage de Richard, un écrivain, connaît un échange similaire alors qu'il rencontre Bianca. Pour justifier sa lassitude, il lance avec ironie : « Ce n'est rien, un peu de fatigue après le loisir littéraire. » À quoi bon expliquer à mon interlocuteur que l'œuvre faisait son chemin en moi depuis 1984, que je m'étais donné les moyens, à travers les années, de me mettre à l'écoute de ces intensités qui me travaillaient en permanence. Le programme d'une vie, un art de vivre, davantage qu'un métier. Discuter aurait été vain. Lui, je le voyais ainsi : un personnage resté au XVI<sup>e</sup> siècle, accoudé au manteau de cheminée pour se donner une hauteur.

J'eus une pensée profonde pour Virginia Woolf, pour *Une chambre à soi*, ces passages où elle imagine que Shakespeare avait une sœur, écrivant des poèmes, qui serait morte jeune. Femme qui n'aurait pas pu créer, victime de son époque mais, disait la romancière s'adressant aux femmes venues entendre sa conférence : « Elle vit en vous et en moi, et en nombre d'autres femmes qui ne sont pas présentes ici ce soir, car elles sont en train de laver la vaisselle et de coucher leurs enfants. Mais elle vit [...] je vous assure qu'elle viendrait si nous travaillions pour elle et que travailler ainsi, même dans la pauvreté et l'obscurité, est chose qui vaut la peine. » *Mais elle vit*. Trois mots qui ne cessent de briller à l'intérieur de moi. Étincelles, feu souterrain qui me donnent l'élan nécessaire afin d'affirmer mon engagement dans le travail créateur.

Dans son essai, Virginia Woolf dit aux femmes combien il est nécessaire de posséder un espace à soi, à l'abri du bruit ambiant d'une maison. Ne serait-ce déjà qu'une table pour recueillir des projets, laisser vivre des carnets de notes, une étagère pour les livres en circulation, un coin de mur vide pour une traversée en toute quiétude. Mon atelier n'est pas à l'extérieur de la maison. De même, je connais nombre d'artistes qui, pour des raisons pratiques et pécuniaires, ont libéré, à l'intérieur de leur résidence, un espace consacré à leur peinture. D'autres préfèrent séparer leur univers et

travaillent dans des lofts, des usines désaffectées, afin de répondre aux nécessités de leurs matériaux et de leur œuvre : grands formats, presses pour graver, sculptures, etc. Dans le cas des musiciens, danseurs et chorégraphes, ce sera un lieu vide pour répéter.

Une chambre à soi, c'est aussi un lieu mobile, que l'on transporte ou qui nous attend. Le café, l'écran du portable, le jardin, le sentier, le parc du quartier, la bibliothèque, la noirceur de la voiture qui file dans la nuit, des lieux qui accueillent le va-et-vient des pensées. La création se vit dans le monde.

Sophie Lanctôt habite, à Montréal, un ancien espace industriel, autrefois consacré à la fabrication de pianos. Il faut, pour arriver chez elle, monter de longs escaliers dont la patine des marches – blanchies, effacées – semble appartenir à sa peinture. Tout au bout du vaste étage, les espaces fermés, les lieux du sommeil. Dans l'espace ouvert, les zones réservées à la vie quotidienne, éclairées par deux puits de lumière. Bancs de gare en chêne. Table de ping-pong. Piano droit. Mobilier traversant les époques et que l'on retrouve dans sa peinture. Brisant le lieu, un escalier en colimaçon monte vers une terrasse.

À l'autre bout, l'atelier. Face à nous, de grandes fenêtres qui donnent sur le ciel, la tête des arbres, les toits. Au sol, des constellations de taches de couleur. Plus épaisses par endroits, définitives. Planète rouge. Ici et là, les matériaux ramassés en eux-mêmes sur un chariot ou une desserte non loin des murs, en attente. Longs murs, hautes surfaces prêtes à recevoir les toiles, les gestes, les recommencements. Dans un autre coin, l'entassement des travaux, les séries de l'été, une autre dédiée à la mère disparue, aux objets du souvenir, puis les dessins de notre chronique *Je suis de ce monde* dans leur format véritable. Personnages, valises, ciels à une autre échelle. Cet après-midi-là, nous avons parlé de ces forces de l'intime liées à une simple valise. Nous commentions des images tandis que d'épais nuages s'approchaient de nous. Les fenêtres en étaient pleines. Il me fallait regarder. Un ciel pour Lhasa prenait forme<sup>1</sup>.

Ainsi, comme tant d'autres femmes artistes, dans nos ateliers, nous devenons les sœurs de Shakespeare. ●

1. Voir le dessin de Sophie Lanctôt dans « L'œil ouvert de Lhasa », *Relations*, n° 745, décembre 2010, p. 31.



*L'atelier*, 2011, huile et crayon sur papier mylar



# La Catalogne vers un État indépendant?

La Catalogne et son peuple millénaire font partie de l'État espagnol. Depuis une dizaine d'années, le sentiment et la volonté indépendantistes ne font que croître.

**AGUSTÍ NICOLAU-COLL**

L'auteur, d'origine catalane, est responsable du Service de recherche et de communication du Centre justice et foi

Selon les derniers sondages, 55% de la population catalane serait en faveur de l'indépendance. On est passé, en peu de temps, d'une option minoritaire cantonnée presque exclusivement à des groupes politiques et sociaux de la gauche nationaliste à une option qui traverse toutes les couches sociales et toutes les idéologies politiques du pays.

## PRÉAMBULE HISTORIQUE

L'année 988 marque la naissance politique de la Catalogne, lorsque les comtes chevauchant les Pyrénées ont rompu leur allégeance envers l'empire carolingien. Depuis cette date, la Catalogne s'est développée territorialement au sud des Pyrénées, en comprenant la région de Valence et les Îles Baléares qui ont encore aujourd'hui le catalan comme langue commune. Les XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles ont été son âge d'or, caractérisé par un vaste développement commercial dans toute la Méditerranée. Au XV<sup>e</sup> siècle, les Rois Catholiques entament un processus d'union politique avec le royaume de Castille. Le proto-fédéralisme domine

au cours des deux siècles qui suivent et connaît une fin abrupte, en 1714: la Catalogne, Valence et les Îles Baléares sont annexées au royaume de Castille; leurs lois et leurs institutions sont abolies et leur langue interdite.

Cette situation commence à changer au début du XX<sup>e</sup> siècle. La bourgeoisie catalane, s'appuyant alors sur le développement économique industriel initié vers 1850 et le renouveau culturel et linguistique de la *Renai-xença* (Renaissance), fera en sorte que Madrid approuve une institution politique autonome, la *Mancomunitat*. Sans pouvoir législatif réel, elle a néanmoins contribué à la modernisation du pays. La dictature militaire de Primo de Rivera (1924-1929) mettra fin à cette expérience.

Avec l'avènement de la II<sup>e</sup> République espagnole (1931), la Catalogne réussit à se doter d'un statut d'autonomie et d'un parlement avec pouvoir législatif. Mais cette expérience prendra fin dès l'avènement de la dictature franquiste (1939-1975), pendant laquelle l'expression de la langue et de la culture catalanes seront de nouveau interdites. En 1979, Madrid approuve un statut d'autonomie et, en 1980, ont lieu les premières élections au Parlement de la Catalogne, gagnées par la coalition de centre-droite *Convergència i Unió* (Convergence et union) de Jordi Pujol, qui gouvernera jusqu'en 2002. De 2003 à 2010, le gouvernement sera constitué d'une coalition de partis de gauche, allant d'un fédéralisme tiède à un indépendantisme clair. En 2010, *Convergència i Unió* reprend le pouvoir avec Artur Mas comme président. Même si cette formation n'est pas officiellement indépendantiste, la

majorité de ses militants, électeurs et députés le sont.

## MOTIVATIONS INDÉPENDANTISTES

Les raisons et motivations qui alimentent la volonté indépendantiste sont multiples. Sur le plan culturel, la langue et la culture catalanes ne sont pas respectées par l'Espagne comme elles devraient l'être. Ainsi, il est interdit d'utiliser le catalan dans la Chambre des députés espagnole à Madrid. La Catalogne, malgré sa riche culture, n'a pas de représentation propre au sein de l'Unesco, ni même un représentant au sein de la délégation espagnole. Le système d'enseignement du catalan, par immersion linguistique au primaire et au secondaire, vient d'être remis en cause par un jugement du Tribunal suprême – malgré des décisions précédentes favorables de la part de la Cour constitutionnelle.

Sur le plan politique, la Catalogne est considérée simplement comme une unité administrative de l'État espagnol, et son gouvernement (la *Generalitat*) comme le représentant territorial du gouvernement espagnol. Le peuple catalan n'est pas reconnu comme dépositaire d'une quelconque souveraineté. Les lois approuvées par le Parlement catalan sont toujours sous surveillance et plusieurs d'entre elles ont été déclarées totalement ou en partie inconstitutionnelles. Un jugement de la Cour constitutionnelle rendu en juin 2010, qui invalide des articles-clés du statut d'autonomie de la Catalogne de 2006, approuvé par référendum, a contribué à augmenter considérablement le nombre d'indépendantistes. Presque un million de personnes ont manifesté leur opposition à cette décision, en juillet 2010, à Barcelone. Un seul slogan était scandé





Les tours humaines (castells) : une pratique socioculturelle typiquement catalane. Photo : gracieuseté du groupe Minyons de Terrassa

tout au long de la marche : « Independència ».

Dans ce contexte, la Catalogne, société industrielle et développée qui a été durant 150 ans le moteur économique de l'Espagne, a présentement de sérieuses difficultés à assurer des services de qualité (particulièrement en matière de santé, de services sociaux et d'éducation), à cause d'un déficit fiscal annuel de l'ordre de 15 milliards d'euros. C'est que ne possédant pas le droit de prélever des impôts, elle dépend totalement des transferts décidés unilatéralement par le gouvernement espagnol. Or, celui-ci la pénalise lourdement au nom d'une soi-disant solidarité territoriale envers des régions espagnoles considérées moins fortunées. Mais une grande partie de l'argent non retourné à la Catalogne sert plutôt à maintenir une bureaucratie souvent inefficace et très coûteuse. À cause de cela, la justice et l'équité sociales sont actuellement en danger en Catalogne.

#### TENDANCES DE L'INDÉPENDANTISME CATALAN

Actuellement, l'indépendantisme est présent dans presque tout le spectre idéologique des formations politiques catalanes : Unitat Popular (la gauche non sociale-démocrate), Esquerra Republicana de Catalunya (la gauche républicaine de la Catalogne, sociale-démocrate), et enfin la coalition de

centre-droite Convergència i Unió, présentement au pouvoir. Dans la mouvance de la droite conservatrice, on retrouve moins d'indépendantistes, même si leur nombre augmente, comme c'est le cas aussi chez les démocrates-chrétiens. Un nouveau parti, Solidaritat Independentista (solidarité indépendantiste), qui a obtenu trois députés aux dernières élections, n'a qu'un seul objectif : l'indépendance. Les autres partis présents au sein de la société ne sont pas indépendantistes : le Partit Socialista de Catalunya et Iniciativa per Catalunya (initiative

pour la Catalogne) sont plus ou moins fédéralistes, alors que le Partido Popular (parti populaire), héritier sociopolitique du franquisme, et Ciutadans (citoyens) sont clairement antinationalistes.

Chaque tendance politique de l'indépendantisme a sa propre vision du modèle de société qu'elle souhaite, mais chacune sait aussi qu'elle ne pourra la réaliser qu'en travaillant ensemble à la séparation de la Catalogne de l'Espagne. C'est aussi le sentiment d'une grande partie de la population qui, consciente qu'il y a différents modèles sociopolitiques au sein de l'indépendantisme, considère qu'il faut avant tout se maintenir uni en tant que peuple afin de devenir maître de son destin.

#### DÉFIS POUR L'INDÉPENDANCE

La majorité des députés du Parlement catalan sont actuellement indépendantistes, même si certains militent dans des formations politiques qui ne le sont pas, ce qui laisse la porte ouverte à ce que la Catalogne puisse devenir indépendante dans quelques années. Si c'est le cas, elle aura plusieurs défis à relever. D'abord, celui de maintenir une équité sociale qui a permis que l'écart entre les riches et les pauvres se maintienne à un niveau inférieur à celui de l'Espagne et de l'Europe, et cela dans un contexte néolibéral. Ensuite, il va lui falloir com-

biner sa vocation européenne avec sa réalité méditerranéenne, en assumant son rôle de médiateur entre le sud et le nord du pourtour de la mer. Finalement, il faudra continuer d'assurer la cohésion sociale et de fournir des services sociosanitaires, éducatifs et autres à une population d'origines culturelles différentes – l'immigration espagnole et étrangère représentant 40% de la population –, malgré le fait de ne pas disposer des compétences en immigration. Pour illustrer cette situation, rappelons que la Catalogne a reçu 1,5 million d'Espagnols entre 1950 et 1970. Provenant principalement de l'Andalousie, ils cherchaient à améliorer leur situation économique. Or, en 1950, la Catalogne avait une population d'un peu plus de 3 millions d'habitants et sa langue et sa culture étaient fortement réprimées, ce qui ne poussait guère ces personnes en provenance du reste de l'Espagne à apprendre le catalan, étant donné qu'elles pouvaient fonctionner aisément en espagnol. Mais nombreux sont ceux qui ont fait leurs revendications politiques de la Catalogne et qui ont adopté celle-ci comme leur propre pays. Par ailleurs, de la fin des années 1980 jusqu'à 2010, la Catalogne a reçu une importante immigration d'origines très diverses, (évaluée à 1 250 000 personnes), celle d'origine marocaine étant la plus nombreuse (20%). Sur un total de 7,5 millions d'habitants, cela représente 16,4% de la population.

Chose certaine, ouvrir la voie vers l'indépendance s'avèrera très difficile, puisque la Catalogne n'a pas le droit de convoquer un référendum. Son parlement devra approuver une déclaration d'indépendance avec l'intention officielle de la soumettre à un référendum. Face à la réponse négative attendue de l'Espagne, il devra faire appel à l'Union européenne et à divers alliés internationaux pour forcer celle-ci à respecter le droit d'un peuple à décider de son destin. ●

# Le Tea Party

On pourrait croire que le Tea Party est un phénomène nouveau à la lumière des grands rassemblements et de la ferveur de la droite populiste, conservatrice et libertarienne, durant la campagne de mi-mandat aux États-Unis. L'évolution de cette droite au cours des trente dernières années montre qu'il n'en est rien.

**LOUIS BALTHAZAR**

L'auteur est coprésident de l'Observatoire sur les États-Unis à la Chaire Raoul-Dandurand en études stratégiques et diplomatiques de l'UQAM.

Il faut remonter aux années 1970 pour voir apparaître et accréditer dans plusieurs milieux intellectuels et dans l'ensemble de la population américaine des idées qu'on croyait être l'apanage d'un conservatisme excessif. Les résultats de cette transformation sont apparus nettement quand Ronald Reagan devint président, en 1981, fortement appuyé par une nouvelle opinion publique. Quel contraste avec la réception de la candidature de Barry Goldwater, en 1964, qui avait été écrasé par le démocrate Lyndon Johnson en raison d'un conservatisme inacceptable pour l'Américain moyen!

Reagan demeure, aux yeux de plusieurs, un des grands présidents du XX<sup>e</sup> siècle et ses idées n'ont cessé, depuis ce temps, d'imprégner une part substantielle de l'opinion publique américaine. Même durant l'intervalle Clinton, entre 1993 et 2001, les *Reagan Democrats* (ces partisans démocrates qui appuyaient Reagan) ont été seulement transformés en *New Democrats*, c'est-à-dire des démocrates plutôt conservateurs ou centristes. Le Tea Party n'est pas autre chose qu'une reprise de ces idées néolibérales auréolées d'une lecture toute particulière de l'histoire et de la tradition américaines. Quelles sont-elles?

## LE CREDO DE LA DROITE AMÉRICAINE

Reagan avait le bonheur d'exprimer son credo en termes fort simples avec deux grands énoncés de principe. Le premier: le gouvernement n'offre pas de solution; il est le problème! Il faut donc réduire sa taille, diminuer les dépenses publiques et remettre l'argent entre les mains de l'individu où il peut fructifier. Il s'agit donc de glorifier la liberté individuelle aux dépens de l'égalité. Car tout recours à l'égalitarisme est une atteinte à la liberté. Selon les mots de la *Déclaration d'indépendance*, «la vie, la liberté et la poursuite du bonheur» appartiennent aux individus et les gouvernements n'ont d'autre fonction que de garantir les libertés individuelles et de permettre aux individus de poursuivre leur bonheur eux-mêmes, par leurs propres moyens.

Le deuxième principe: la responsabilité des gouvernements est d'assurer la sécurité des citoyens, à l'interne et à l'externe. En conséquence, il ne faut pas hésiter à engager de fortes dépenses publiques pour maintenir l'ordre dans la société et punir sévèrement les criminels de même que pour soutenir une forte défense et un appareil militaire qui font la gloire du pays et donc le bonheur de ses citoyens. Ainsi, Ronald Reagan et, plus tard, George W. Bush, comme un écho, se faisaient forts d'évoquer une Amérique toute puissante, capable de s'imposer militairement en divers points du globe et de terrasser «l'empire du mal» ou «l'axe du mal».

Face à cette grande mission américaine, George H. Bush (le père) et Bill Clinton sont apparus comme n'étant pas tout à fait à la hauteur. Le second surtout, qui a osé proposer un programme d'assurance-maladie pour réparer le scandale des flagrantes inégalités sociales dans les soins de santé. On a reproché à ces deux présidents d'être demeurés en deçà de l'expansion de la puissance américaine. Après avoir férocelement tenté de destituer Clinton, la droite républicaine a utilisé tous les moyens, y compris le recours à la Cour suprême, pour faire élire George W. Bush (le fils), héritier de Reagan.

## UNE FÉROCE OPPOSITION

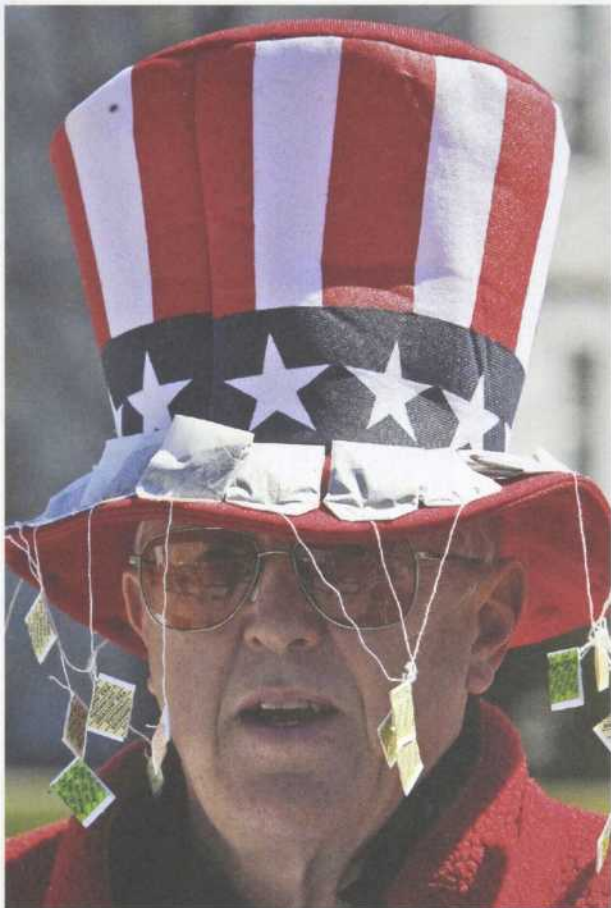
L'élection présidentielle de 2008 est apparue comme un grand renversement à la faveur du désenchantement à l'endroit du gouvernement Bush et de la crise économique. Barack Obama, élu

dans l'enthousiasme populaire, allait mettre en œuvre la relance et offrir un gouvernement responsable en matière sociale. Il promettait une modeste redistribution de la richesse, un nouveau programme de soins de santé, une politique environnementale et une diplomatie d'ouverture.

Il importe de le rappeler. C'est dès le lendemain de l'assermentation du nouveau président, à l'hiver 2009, que fut fondé le mouvement du Tea Party. En particulier, c'est une réaction d'un journaliste de la chaîne CNBC, Rick Santelli, qui donna de l'ampleur à l'organisation. Santelli s'en prenait au fait que la politique de relance annoncée par Obama comprenait une allocation de 75 milliards de dollars pour venir en aide aux propriétaires endettés, menacés de saisie de leur maison. Un réflexe bien typique de l'individualisme libéral: pourquoi investir de l'argent public pour aider des personnes imprévoyantes?

Le mouvement a tout de suite rassemblé des éléments de la population qui s'inquiétaient de l'arrivée d'Obama au pouvoir. Il s'est amplifié à l'été 2009 pour protester contre l'idée même d'une intervention gouvernementale en matière de soins de santé.

Le Tea Party n'est pas autre chose qu'une reprise de ces idées néolibérales auréolées d'une lecture toute particulière de l'histoire et de la tradition américaines.



## UN MOUVEMENT IMPRÉGNÉ DE FERVEUR RELIGIEUSE?

L'âme des États-Unis, selon les partisans du Tea Party, est inséparable de son élan religieux. Comment en est-on venu à associer la foi chrétienne à un pareil mouvement? L'histoire des groupes évangélistes de type *revival* et leur influence dans la culture américaine peuvent en grande partie en rendre compte. Ainsi un mouvement fondé essentiellement sur l'égoïsme individualiste, qui propose fréquemment l'usage de la violence, encourageant la possession des armes à feu et des solutions militaires aux conflits internationaux, a pu se prétendre animé par des principes fondés sur l'Évangile et substituer une conception manichéenne du bien et du mal à l'universalisme chrétien.

Certes, ces contradictions ne sont pas toujours aussi flagrantes dans la pratique. Plusieurs partisans du Tea Party semblent inspirés par une bonne foi à toute épreuve et une grande sincérité. Mais il apparaît aussi évident que beaucoup de préjugés, de raccourcis historiques et de mensonges sont entretenus délibérément, de même qu'un certain culte des soi-disant «gens ordinaires» (le *common folk*) qui vire facilement à l'anti-intellectualisme, voire au refus des connaissances. Ajoutez à cela une conception tenace et tout à fait mythique du rêve américain qui entraîne le citoyen moyen à croire qu'un jour, ce sera son tour et à appuyer une politique favorable aux riches plutôt qu'une politique de restauration sociale. Cela explique peut-être pourquoi les Américains sont si nombreux à réclamer des exemptions de taxes pour les mieux nantis autant que pour la classe moyenne.

## PERSPECTIVES D'AVENIR

Les succès du Tea Party sont déjà mitigés. Il a réussi à faire élire certains sénateurs et représentants sous la bannière du mouvement, mais il a connu aussi des défaites spectaculaires. Il est à prévoir aussi que le simplisme du programme des nouveaux élus, voire leur absence de programme et leur attitude résolument négative à l'endroit du gouvernement Obama, contribueront à les discréditer. La population demandera des comptes à un mouvement qui doit présenter des solutions de rechange plausibles après s'être consacré essentiellement à la critique. Certaines contradictions pourront sauter aux yeux – comme celle de prétendre qu'il est possible de réduire le déficit budgétaire et de baisser les impôts tout en faisant des dépenses astronomiques en matière militaire. On peut prévoir aussi une vive réaction de l'establishment républicain à l'endroit des positions insoutenables du Tea Party.

Enfin, peut-être se confirmera la maxime: «On peut tromper tout le monde un certain temps; on peut tromper certaines personnes tout le temps; mais on ne peut pas tromper tout le monde tout le temps» (Abraham Lincoln). ●

Manifestant du  
Tea Party (AP Photo/  
Toby Talbot)

Le succès du Tea Party ne correspond donc pas d'abord à une évaluation de l'administration Obama. Il répond à une opposition féroce de la droite américaine à la présence même au pouvoir d'un démocrate inspiré par un désir de justice sociale. Il consiste avant tout en la résurrection des grands principes reaganien qui habitent toujours une grande partie de la population. Le mouvement a pu s'amplifier grâce à la contribution de généreux donateurs dans tous les milieux de l'entreprise privée qui avaient raison de s'inquiéter des politiques d'Obama: les grandes sociétés d'assurance, l'industrie pharmaceutique, le conglomérat du pétrole, les utilisateurs d'énergies polluantes, etc.

Le mouvement a réussi à donner une nouvelle vigueur au Parti républicain, à solidifier son aile d'extrême droite et à accélérer l'emprise de cette dernière sur les candidatures à divers postes au Congrès et dans les gouvernements des États. L'ex-gouverneure de l'Alaska et candidate à la vice-présidence en 2008, Sarah Palin, est vite devenue l'égérie du mouvement grâce à ses prestations enflammées et une formulation des plus simplistes des principes reaganien – notamment l'opposition à toutes les formes de taxation et de redistribution de la richesse.

Les thèmes de politique étrangère ont été presque absents de la récente campagne. Mais ils vont sûrement refaire surface dans les prochains mois, en préparation de l'élection présidentielle de 2012. Déjà, on accuse Obama de vendre l'âme des États-Unis par sa politique d'ouverture, de renoncer à l'exceptionnalisme américain et d'avoir osé reconnaître quelques-unes des erreurs passées de la politique de son pays.

Le numéro de juin de la revue *Relations* sera disponible en kiosques le 20 mai. Pensez à le réserver. Il comprendra notamment un dossier sur :

### un Québec vert

Quels projets, quelles orientations d'avenir doivent forger le Québec de demain? Pour qui a l'écologie à cœur, ce n'est pas la nature qui pose problème, mais bien notre rapport à celle-ci, nos façons de vivre. Il s'agit d'envisager autrement la conception de nos villes et celle de nos campagnes, de gérer différemment nos ressources et de se méfier des fausses solutions «écologiques» qui confortent un capitalisme destructeur plutôt que de laisser place à d'autres modèles et à une réelle et salutaire transformation sociale.

- une controverse sur la capacité des Québécois... de débattre;
- un regard sur les conflits interreligieux impliquant des communautés chrétiennes au Moyen-Orient;
- un retour sur le tournant marxiste de *Relations* dans les années 1970;
- les œuvres de notre artiste invitée, Mireille Levert.



Mireille Levert, *Clair de lune*, 2006, acrylique sur toile, 121 x 99 cm

Recevez notre infolettre par courriel, peu avant chaque parution. Inscrivez-vous à notre liste d'envoi sur la page d'accueil de notre site Internet : <[www.revuerelations.qc.ca](http://www.revuerelations.qc.ca)>.

inspirer  
agir  
grandir

Centrale des syndicats  
du Québec



[www.csq.qc.net](http://www.csq.qc.net)

La **CSQ** est fière  
de souligner les **70 ans**  
de la revue **Relations**  
et l'importance de l'**engagement social**  
dans notre société

# Relations durant la Révolution tranquille

70<sup>ans</sup>  
DE REGARD PERÇANT

PIERRE C. PAGÉ

La traversée des années 1960-1970 a été fertile en événements reliés au mandat de *Relations*, autant pour la vie interne de l'Église que pour l'actualité sociale et politique du Québec – même si, à l'époque, la revue la plus progressiste du monde catholique était la revue *Maintenant* des dominicains.

Juin 1960. *Relations*, qui avait insisté durant la campagne électorale sur une nécessaire restauration démocratique, se réjouit de l'élection du Parti libéral de Jean Lesage. La revue publie une série d'articles sur le renouveau politique touchant le rôle de l'État (Richard Arès, 1961) et les décisions économiques (Irénée Desrochers, 1961). Elle analyse quelques-unes des innovations du moment: le Conseil d'orientation économique (1961), le ministère des Richesses naturelles (1961), la Société générale de financement (1962), la nationalisation de l'électricité (1962), la Caisse de dépôt et placement (1965).

Les travaux de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement, mieux connue sous le nom de Commission Parent, créée en 1961 – qui initiait un tournant dans la culture publique par sa façon démocratique nouvelle de consulter l'ensemble de la société – ont été couverts de diverses manières par *Relations*, spécialement par Richard Arès et Jacques Cousineau. C'est évidemment tout le système d'éducation qui était en observation, un domaine où la compétence des jésuites les habilitait à entrer dans le débat. À cet égard, la revue a documenté sous diverses formes une question sociopolitique nouvelle au Québec, celle de l'école laïque (1961). En parallèle, *Relations* eut l'idée déterminante de faire paraître une série d'articles sur le droit à l'incroyance et sur la liberté de religion. Pendant un an (1962), elle a offert à son lectorat de suivre le fil d'une pensée novatrice, celle d'un éminent théologien jésuite américain, John Courtney Murray, consultant au concile Vatican II, qui a joué un rôle important dans la rédaction de la *Déclaration sur la liberté religieuse*.

Avec la préparation du concile Vatican II (1959-1962) et sa tenue (1962-1965), la société québécoise découvrait avec étonnement la possibilité de changements dans une Église qu'on croyait immuable. L'équipe de *Relations*, qui pouvait compter sur son réseau international de théologiens jésuites pour recueillir de l'information, publia un numéro spécial (n° 262) sur le Concile, ainsi que toute une série d'articles.

En 1968, un événement causa une crise profonde et durable au sein de l'Église: la publication de l'encyclique *Humanae Vitae* de Paul VI. Du déficit évident des communications à Rome à l'absence de liaison avec les évêques du monde, tout a contribué à des dissensions douloureuses à la suite de cette publication. Un grand nombre de catholiques du Québec et du monde entier se sont rapidement éloignés de l'institution. Dans ce dossier, *Relations* a centré son action sur la rediffusion d'un long discours moraliste traditionnel, alors qu'on aurait plutôt souhaité y trouver un espace de débat (comme l'a fait *Le Devoir*) pour laisser surgir la communauté de parole des chrétiens et chrétiennes – singulièrement des laïcs mariés et des professionnels de la santé catholiques, qui demandaient un dialogue avec le Vatican.

Survint ensuite la crise d'octobre 1970, un moment troublant pour toute la société québécoise dans lequel les chrétiens ne sont pas restés silencieux. Alors que les autorités politiques vivaient dans le soupçon et ne rêvaient que de force militaire, *Relations* appela au respect des droits fondamentaux, au soutien des personnes internées sous la loi martiale, et fit une solide analyse critique des événements et des lois inappropriées (telle la loi Turner) qui furent votées à la hâte pour contrer les «insurrections appréhendées».

Un an après, en septembre 1971, dans un contexte d'anxiété de la population québécoise quant à son avenir, *Relations* décidait, pour souligner son 30<sup>e</sup> anniversaire, de reformuler ses objectifs en vue d'une action mettant «l'accent sur la libération comme voie de promotion des valeurs de justice et de liberté, comme voie d'élaboration et de mise en œuvre d'un projet pour le Québec». La revue voulait alors continuer à participer à «la formation, l'affermissement et la maturation de l'opinion publique». La dimension chrétienne demeurait fondamentale, car «l'Évangile est message de libération». L'orientation éditoriale voulait ainsi «stimuler l'articulation entre la foi chrétienne et les engagements sociopolitiques» dans l'espace d'un «carrefour, un lieu de rencontre [...] de ceux avec qui nous partageons maintes préoccupations». C'était une orientation majeure, un positionnement chrétien essentiel qui a permis à *Relations* d'être l'expression d'une pensée critique dont le Québec ne pouvait se passer dans le contexte de la mutation collective dont il faisait l'expérience. ●

Cette orientation majeure, un positionnement chrétien essentiel, a permis à *Relations* d'être l'expression d'une pensée critique dont le Québec ne pouvait se passer.

L'auteur, historien des médias, est professeur associé à l'UQAM



## S'engager socialement, est-ce sacrifier sa liberté?

Ce sacrifice est réel dans des cas précis, mais il ne faut pas confondre liberté et choix personnels.

**CATHERINE CARON**

L'auteure est rédactrice en chef adjointe de *Relations*

Il est indéniable que des êtres humains s'engagent et se sont engagés socialement au fil de l'histoire au sacrifice de leur liberté, voire de leur vie. Les révolutions accomplies ou tentées dans le monde arabe depuis l'hiver l'illustrent une fois de plus avec puissance. Les personnes pratiquant des actions de désobéissance civile qui entraînent leur arrestation, par exemple, le font aussi. Sans parler du sort que subissent des manifestants pacifiques sauvagement réprimés, de Tunis à Toronto...

Et que dire de ces formes nouvelles de poursuites abusives (les SLAPP)? Par elles, des multinationales tentent de faire taire et d'asphyxier – psychologiquement, professionnellement, financièrement – des personnes qui exposent, interrogent et dénoncent la nature irresponsable, voire criminelle, de leurs activités. De ce fait, les personnes visées voient leur liberté d'expression attaquée et leur liberté d'action compromise.

### UNE QUESTION DE CHOIX

Ainsi, oui, s'engager socialement peut signifier le sacrifice de sa liberté. Ceci dit, sous l'angle plus quotidien et « normal » de la vie de personnes socialement engagées au Québec, à l'intérieur ou hors de la sphère professionnelle, fait-on un sacrifice de sa liberté en s'engageant? Certains le croient sans

doute, voyant leurs parents et amis multiplier les réunions, les manifestations, assemblées publiques et soirées de travail pour s'informer sur un sujet, mobiliser un réseau, mener des actions, aider des personnes mal logées, démunies, réfugiées, etc. Certains choisissent même de travailler moins pour militer davantage, acceptant ainsi une position professionnelle et des revenus moindres. D'autres se voient poussés à s'engager par la force des choses lorsqu'un événement affecte directement leur vie – un projet minier ou gazier qui s'invite dans leur cour, un projet d'infrastructure (pensons à l'échangeur Turcot), par exemple.

Ainsi, une personne engagée modifie sa vie personnelle, familiale et ses loisirs pour faire passer souvent – pas toujours – sa participation à la vie dans la Cité. Mais ces choix personnels, synonymes de divers sacrifices, ne sont en rien le sacrifice de la liberté. S'ils sont parfois difficiles, ils restent motivés par la conviction profonde d'être, au contraire, des vecteurs essentiels de la liberté – celle de chacun parce que celle de tous. Celle qui se vit dans la conscience de sa fragilité, faite de mille petits gestes posés au nom d'une responsabilité assumée envers le genre humain, envers ce qui ne doit jamais être tenu pour acquis – la démocratie, l'égalité, les droits.

### LE RESPECT DE L'INDIVIDU

Mon vis-à-vis dans ce débat, avec qui je partage une expérience militante, aime à dire que la dernière chose que l'on veut dans un groupe, c'est d'un

militant-martyr, celui qui souffre en quelque sorte de tout ce qu'il sacrifie pour être là... Un de ces soirs de fatigue ou de découragement, cette tendance peut certes guetter quiconque, moi comprise. Mais notre époque – loin des pratiques militantes du passé, dogmatiques, culpabilisantes et « sacrificielles », dont certains ne se sont d'ailleurs jamais remis – ne l'encourage pas. L'individualisme contemporain en tant que fait culturel produit de diverses logiques – capitaliste, démocratique, féministe, des droits, etc. –, se conjugue à de nouvelles formes d'engagement. Sans que cela soit toujours facile, celles-ci tiennent davantage compte du droit des personnes à la vie privée, à l'épanouissement individuel, aux loisirs, à la vie de couple et familiale, à la réalisation de diverses aspirations et obligations, etc. Cela est souvent sain et garant d'une capacité d'engagement à long terme, à l'abri de l'écoeurement et de l'épuisement, même si cela a aussi ses défauts (le militantisme à la carte, éclaté, discontinu, etc.).

Certes, on pourrait souhaiter qu'il en soit autrement pour intensifier les luttes sociales, mais leur efficacité ne dépend-elle pas plutôt de la prise de conscience, chez un plus grand nombre de citoyens, que s'engager socialement est source de plaisir, de partage, d'épanouissement et de liberté, bien plus que de sacrifices? ●



Sur fond de révoltes populaires qui secouent le monde arabe, ce questionnement a une forte résonance, mais nous l'abordons ici surtout

dans la perspective d'une vie socialement engagée au Québec. Deux points de vue différents mais complices.

## La liberté, c'est précisément ce qu'on vit et ce à quoi on œuvre en s'engageant socialement

**ROBERT JASMIN**

Quelqu'un m'a déjà dit: «Devant la situation actuelle, je dois quitter les gradins et descendre sur la patinoire!» En d'autres mots, cette personne éprouvait le besoin de s'engager. Elle voulait quitter son statut de spectateur pour devenir acteur. Était-elle, en s'engageant, plus libre ou moins libre?

Si je demeure spectateur, je me sou mets à la réalité qui m'entoure. Ma liberté ne consiste qu'à la commenter ou à y penser. En m'engageant, en prenant parti, je ne suis plus en mode soumission, mais en mode résistance. Qui pourra dire que moins de soumission signifie moins de liberté?

### AGIR PLUTÔT QUE SUBIR

Toute structure sociale est source ou porteuse d'injustices. Des injustices plus ou moins grandes selon le lieu, l'époque et les acteurs sociaux dominants. Dire le contraire serait prétendre de façon naïve ou chimérique que la perfection est possible. Tout est toujours à parfaire. Le combat pour la justice est et sera toujours à faire.

Le refus de l'engagement devant l'injustice équivaut à se soumettre au réel qui crée cette injustice. Prenons un exemple: j'apprends un jour que dans l'ordre mondial actuel, les dirigeants politiques laissent se propager et prospérer des paradis fiscaux; que dans ces

lieux hors la loi, richissimes, entreprises et mafieux de tous les pays cachent leur fortune et la font fructifier en se soustrayant à l'impôt; que, conséquemment, leurs compatriotes doivent payer plus que leur part pour assurer la survie des services publics et des programmes sociaux déjà mis à mal par le système économique en place. Je constate tout cela et je me laisse dire par mon entourage: «Que veux-tu, les choses sont ainsi et il y aura toujours des gens assez habiles pour tirer leur épingle du jeu!» J'en conviens et, même en le déplorant, je me contente d'avoir au moins la satisfaction de comprendre ce qui se passe alors qu'il y a tant de gens qui ne savent même pas.

Mais savoir et ne rien faire équivaut à se soumettre. Et si je me place en état de soumission, si je laisse une oligarchie financière internationale conduire ma destinée et celle de mes semblables, alors, comme dit *Le Petit Robert* au mot *soumission*, je me mets dans «une disposition à accepter la dépendance». Or, toute dépendance crée un déficit de liberté: je suis moins libre si une partie de ma vie dépend de la volonté de quelqu'un d'autre.

### L'INSOUMISSION

En m'engageant et en agissant contre l'ordre actuel, je deviens donc un insoumis. De ce seul fait, je deviens plus libre qu'avant, puisque toute contestation diminue la puissance et la légitimité du dominant et, donc, l'état de dépendance dans lequel je me trouve. J'écris ces lignes en écoutant la radio

qui vient d'annoncer la chute du tyran égyptien. Je constate que la fin de ce régime est due à tous ces hommes et ces femmes qui ont décidé d'occuper la place Tahrir. Ont-ils véritablement et durablement gagné? L'avenir nous le dira. Mais une chose est certaine: du seul fait d'être présents sur cette place historique, même avant le départ de Moubarak, ils étaient déjà plus libres qu'avant. Engagés et donc libres.

C'est sans oublier que la liberté gagnée sur le plan individuel peut souvent favoriser l'émergence d'une liberté pour tous. En 1955, en Alabama, Rosa Parks, une couturière noire de 42 ans, retourne chez elle fatiguée de sa journée. À cause de son refus de céder sa place à un blanc, elle est arrêtée par la police et condamnée à payer une amende. Elle porte le jugement en appel et l'affaire fait naître un mouvement populaire de protestation et de boycott contre la compagnie d'autobus. L'année suivante, la Cour suprême déclare inconstitutionnelles les lois ségrégationnistes dans les autobus. L'engagement de Rosa Parks? Rester assise sur son siège et ainsi contester des lois scélérates. Rosa Parks, une insoumise. Une personne libre.

S'engager ici et maintenant, c'est résister. Résister contre la médiocrité, contre la cupidité, contre l'indifférence et contre l'obscurantisme sous toutes ses formes. Pour le dire de façon positive et dans les mots du militant psychanalyste, Miguel Benasayag, «résister c'est créer». Or, toute création est un pas de plus sur le chemin de la liberté. ●

L'auteur, écrivain et conférencier, est coprésident d'ATTAC-Québec

## IMPÔTS POUR LA PAIX

Grâce à des groupes comme Conscience Canada et Nos impôts pour la paix, il est possible d'exprimer clairement au gouvernement canadien son refus de financer la guerre par le biais de ses impôts. Depuis les années 1980, des citoyens le font et demandent la mise sur pied d'un mécanisme leur permettant d'obéir à la fois aux exigences de leur conscience et à celles des lois sur l'impôt. Les personnes intéressées peuvent utiliser la *Déclaration d'impôts pour la paix 2010*. Il n'est pas trop tard pour l'envoyer en version électronique. Consulter: <[www.consciencecanada.ca](http://www.consciencecanada.ca)>.

## LE CISO FÊTE SES 35 ANS!

Le Centre international de solidarité ouvrière (CISO) célèbre cette année son 35<sup>e</sup> anniversaire. Ses membres et sympathisants ont fêté l'événement le 4 mars dernier au MAI (Montréal, arts interculturels). Le

CISO a été fondé en 1975, à la suite du succès de la Conférence internationale de solidarité qui réunissait à Montréal des délégués de mouvements syndicaux et de libération d'Amérique latine, des Caraïbes, d'Afrique et du Moyen-Orient. Face au rouleau compresseur de la globalisation, il ne cesse d'être un acteur précieux de la solidarité internationale en renforçant les liens entre les travailleuses et travailleurs d'ici et du Sud par son travail d'éducation, de coopération et de mobilisation.

## LOGEMENT SOCIAL

Le conseil municipal de Québec a adopté un règlement élargissant le moratoire sur la transformation de logements locatifs en copropriétés divisées (aussi appelés condos). Dorénavant, un immeuble devra avoir été vacant pendant dix ans avant que son propriétaire puisse déposer une demande pour le transformer en condos. Le Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU) invite d'autres villes à suivre cet exemple face à la pénurie persistante de logements et déplore aussi la transformation d'immeubles en co-

propriétés indivises, de plus en plus répandue, qui devrait aussi être mieux réglementée. En février, une caravane du FRAPRU a sillonné le Québec afin de réclamer du logement social dans le budget Bachand.

## GAZ DE SCHISTE

Des groupes chrétiens, membres du Réseau œcuménique Justice et Paix (ROJeP), ont joint leur voix à celle des nombreux organismes et citoyens qui demandent l'arrêt immédiat des activités d'exploration du gaz de schiste au Québec et exigent un moratoire. Dans un communiqué daté du 25 février, ils rappellent les principaux problèmes liés à cette industrie et expriment leur préoccupation sur la base de leurs convictions éthiques «concernant la prépondérance du droit de la population à son bien-être et au respect de son territoire sur les privilèges concédés à l'industrie». Parmi les 27 signataires: le Centre justice et foi, Développement et paix, L'Entraide missionnaire et le Comité Justice Québec de la Conférence religieuse canadienne.



FÉDÉRATION  
AUTONOME DE  
L'ENSEIGNEMENT  
[www.lafae.qc.ca](http://www.lafae.qc.ca)

L'éducation,  
on y travaille  
tous les jours.

LA FAE C'EST 32 000 ENSEIGNANTES  
ET ENSEIGNANTS ENGAGÉS.

DVD

**JE VOUS SALUE MARIETTE**

RÉALISATION : PAULINE VOISARD  
VIDÉO FEMMES, 2010, 33 MIN.

« Ici sœur Mariette Milot. Je suis actuellement dans l'impossibilité de répondre à votre appel... » Ces mots, enregistrés sur un répondeur téléphonique, pourraient s'adresser directement à Dieu. En choisissant de les faire entendre à la fin de son documentaire, Pauline Voisard apporte une touche d'humour et d'ironie à l'histoire qu'elle a voulu nous raconter.

dans l'impossibilité d'y répondre ». Et ce, tout simplement parce qu'elle est une femme dans l'Église catholique. Quels sont les arguments du magistère ecclésial pour refuser aussi catégoriquement d'entendre parler de l'accès des femmes aux ministères ordonnés? Comme le rappelle la théologienne Pauline Jacob, interviewée par Pauline Voisard, Rome invoque ultimement « l'argument d'autorité » – le plus faible de tous les arguments théologiques – pour maintenir sa position (voir son livre *Appelées aux ministères ordonnés*, Novalis, 2007). Pas étonnant que chez bon nombre de chrétiennes et de chrétiens, cet argument peu convaincant ne fasse pas l'unanimité...

Arrivée à la dernière étape de son existence, Mariette Milot doit se rendre à l'évidence: son aspiration à devenir prêtre dans son Église ne pourra se réaliser. Et elle affirme que cela aura été « une des grandes souffrances de sa vie ». Et pourtant, elle n'est pas démobilisée ou aigrie. Au contraire, avec ses consœurs religieuses et des amis pré-



Pauline Voisard.  
Photo: Josiane Lapointe

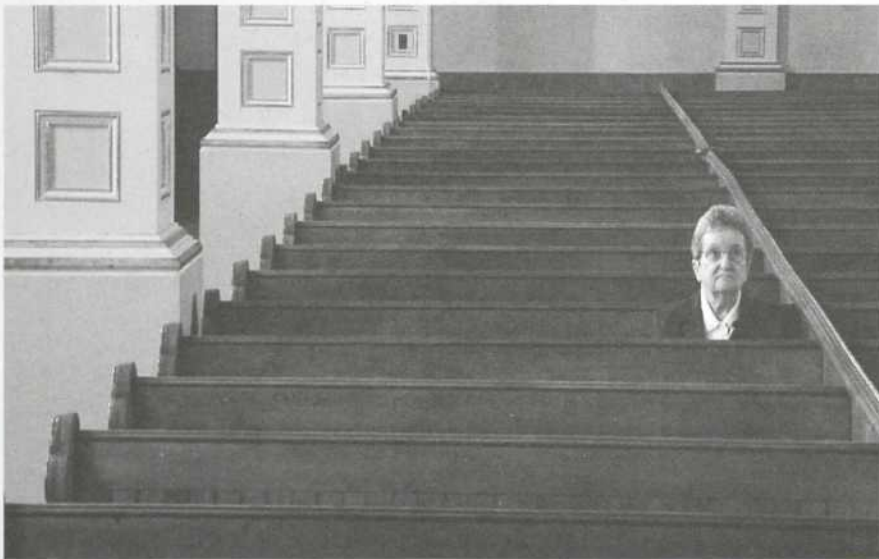
*Je vous salue  
Mariette*

Cette histoire, c'est celle de Mariette Milot, 76 ans, membre de la congrégation des Sœurs de l'Assomption de Nicolet. Depuis l'âge de 10 ans, cette

dedans! » On lui a souvent demandé, aussi, pourquoi elle ne s'en allait pas chez les anglicans ou les protestants qui acceptent d'ordonner des femmes. Elle répond: « Si je pars, j'empêche mon Église de faire des pas en avant. » Il faut reconnaître qu'il y a là une force de conviction et une ténacité admirables. Toutefois, on peut comprendre aussi que d'autres catholiques, de guerre lasse, en viennent malheureusement à la décision de quitter le navire...

À la fin de ce documentaire, on reste avec cette question lancinante: pourquoi l'Église catholique se prive-t-elle, dans ses ministères ordonnés, de l'apport de femmes comme Mariette Milot? Celle qui s'est battue au côté des sans-terre, au Brésil, en connaît long sur la résistance devant le mépris des puissants, l'abus de pouvoir et la répression. C'est dans ce mouvement qu'elle a particulièrement développé son rêve d'une Église et d'une société plus démocratiques et plus so-

Mariette Milot dans  
*Je vous salue Mariette*



femme devenue religieuse entend, au fond d'elle-même, l'appel irrésistible à la prêtrise. Un appel qui s'est d'ailleurs confirmé, au fil des ans, à travers un leadership pastoral exercé en tant que missionnaire au Brésil et, maintenant, dans de multiples engagements sociocommunitaires au Québec. Or, cet « appel », Mariette Milot « demeure

tres et laïcs, elle s'engage plus que jamais dans des luttes pour la dignité des femmes, les droits humains et l'avancement de la justice dans la société et dans l'Église.

On a souvent demandé à Mariette Milot pourquoi elle demeurerait dans l'Église. Elle répond: « Je reste, car pour transformer une institution, il faut être

solidaires. Avec son documentaire aux allures de *road movie*, il faut savoir gré à Pauline Voisard de nous faire connaître et partager ce rêve...

Oui, je vous salue Mariette: pasteur d'une Église en mouvement!

**MARCO VEILLEUX**

**L'ANDROCENTRISME DÉCRYPTÉ**

Joseph Famerée (dir.), Marie-Élisabeth Henneau, Élisabeth Parmentier, Anne Marie Reijnen  
**LE CHRISTIANISME EST-IL MISOGYNE? PLACE ET RÔLE DE LA FEMME DANS LES ÉGLISES**  
 Bruxelles, Éditions Lumen Vitæ, 2010, 123 p.

Cet ouvrage reprend les exposés présentés lors d'un cycle de conférences tenu à l'Université catholique de Louvain, en Belgique, sur la place des femmes dans l'Église. En introduction, Élisabeth Parmentier pose d'emblée la question de la pertinence actuelle des théologies féministes. Sont-elles encore un défi pour les Églises? Au cours des années 1970, le Conseil œcuménique des Églises leur fit bon accueil, mais se buta sur la question de l'ordination des femmes. Ce mouvement de théologie féministe poursuivit son chemin, se rebellant

contre la tradition ecclésiale. Dans le sillage des théologues américaines les plus radicales, la Bible fut remise en question. Par la suite, les théologues s'intégrèrent dans les sciences humaines plutôt que dans les milieux chrétiens. Dès lors, leur influence est demeurée faible – sauf au Québec où elles sont présentes dans les Églises et les facultés de théologie.

Marie-Élisabeth Henneau fait quant à elle l'historique de la réaction de l'Église catholique face aux premières revendications des mouvements féministes en Belgique. Elle cite l'encyclique de Léon XIII sur le mariage chrétien, qui fait de l'homme le chef de la femme. Comme l'Église est soumise au Christ, la femme devrait être soumise à son mari. La ligue des femmes chrétiennes, fondée par un jésuite et d'autres groupes féministes, ne cesse

pas moins de revendiquer une éducation de qualité pour les femmes et de meilleures conditions de travail pour les ouvrières. Pie XII tentera de s'adapter aux attentes des femmes, tout en maintenant l'idée que leur essence est la maternité. En 1988, une lettre apostolique de Jean-Paul II, *Mulieris Dignitatem*, exalte la grandeur de la femme et affirme l'égalité entre les sexes, tout en leur refusant l'accès au sacerdoce.

Anne-Marie Reijnen retrace ensuite comment on est passé de la question du sexe à celle du genre en théologie. Elle reprend à son compte les stéréotypes du masculin et du féminin dans la Bible et le Coran. Selon ceux-ci, Marie-Madeleine serait une grande pécheresse alors que les frasques de saint Augustin tombent dans l'oubli... Pour l'auteure, il faudrait aussi parler des femmes que l'on fait taire, initier une théologie féministe de la libération. Les Églises, qui se privent des écrits des grandes théologues, sont amputées de la parole des femmes et de leur manière de vivre la foi. L'auteure conclut néanmoins sur une note optimiste: des portes sont entrouvertes et il est permis d'espérer que les femmes pourront accéder aux ministères.

Le texte de M<sup>re</sup> Joseph Famerée, placé en conclusion, met en parallèle les anthropologies traditionnelles et le statut des femmes dans l'Église. Cette question a peu évolué depuis Augustin et Thomas d'Aquin. Si, en 1994, les filles ont pu se joindre aux enfants de chœur avec la permission de l'évêque local, il reste que les documents récents de Rome sont androcentriques et fondés sur des anthropologies traditionnelles. Celle d'Augustin, par exemple, selon laquelle la femme a été créée pour aider l'homme et lui permettre de procréer. Il y aurait, chez la femme, une dualité entre l'âme rationnelle et le corps. On la considère comme une mineure; l'homme lui serait supérieur et devrait la diriger. Chez Thomas d'Aquin, Ève, tirée d'une côte d'Adam, n'est qu'une auxiliaire

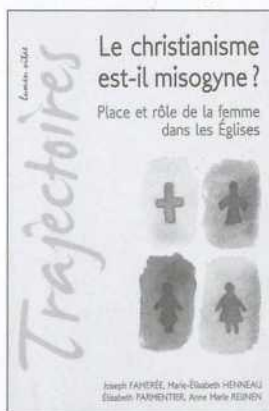
pour la procréation, même si elle est créée à l'image de Dieu. L'auteur examine ensuite des documents récents du Vatican, dont la *Lettre aux évêques catholiques sur la collaboration de l'homme et de la femme dans l'Église et le monde*, publiée en 2004 et signée par le cardinal Ratzinger, alors préfet de la Congrégation pour la doctrine de la foi. La femme y est idéalisée, exaltée pour ses vocations traditionnelles que sont la virginité et la maternité. L'homme, qui est identifié au «Christ-époux» de «l'Église-épouse», n'a pas de vocation spécifique. Le pape souligne aussi les valeurs supposément féminines: le souci de l'autre, l'accueil, l'humilité, la fidélité. Ainsi, l'identité de la femme et l'identité mystique de l'Église se rejoignent... En somme, on retrouve là l'androcentrisme traditionnel.

**NICOLE LAURIN**

**PENSÉES CRITIQUES**

Razmig Keucheyan  
**HÉMISPHERE GAUCHE.**  
**UNE CARTOGRAPHIE DES**  
**NOUVELLES PENSÉES CRITIQUES**  
 Montréal, Lux, 2010, 326 p.

Comme son sous-titre l'indique, cet essai propose une cartographie des nouvelles pensées critiques. Selon l'auteur, si l'on veut comprendre celles-ci, il faut partir d'un postulat fondamental: celui de la défaite. Défaites historique de la gauche à implanter un ordre social différent, du communisme autoritaire à l'Est et du socialisme démocratique à l'Ouest. S'appuyant sur ce constat de départ, il met ensuite en contexte le déploiement des nouvelles pensées critiques: la mondialisation et la professionnalisation de l'activité intellectuelle conduit, d'une part, à une diversification de la provenance culturelle des théoriciens critiques et, d'autre part, à une américanisation de la pensée. En effet, la consécration du statut d'intel-





lectuel critique passe par sa reconnaissance au sein des universités américaines qui dominent l'activité académique mondiale. De plus, cette professionnalisation implique une rupture du lien entre penseurs critiques et mouvements sociaux. Ce phénomène s'avère pour le moins inédit car, historiquement, les penseurs critiques – principalement d'obédience marxiste – se situaient à l'écart du monde universitaire et entretenaient des liens très étroits avec le mouvement ouvrier.

Razmig Keucheyan cartographie ensuite les principales pensées critiques contemporaines en recourant à la méthode sociologique «idéale-typique». Six catégories émergent de son analyse: les convertis, les pessimistes, les résistants, les novateurs, les dirigeants et les contre-experts – les trois plus importantes pour l'auteur étant les pessimistes, les novateurs et les contre-experts. Parmi ces derniers, on retrouve les scientifiques qui produisent un contre-discours face au discours dominant sur les enjeux du réchauffement climatique, par exemple. Les pessimistes regroupent quant à eux les théoriciens qui, s'appuyant sur la formule d'Antonio Gramsci «pessimisme de l'intelligence, optimisme de la volonté», persistent à élaborer une critique de l'ordre existant, tout en reconnaissant qu'une transformation politique radicale est impossible à court terme. Enfin, les novateurs se caractérisent par le fait qu'ils tirent profit de la défaite historique de la gauche pour élaborer, dans une forme hybride, de nouvelles formes de théorisation. Du «marxisme deleuziano-foucauldien» de Michael

Hardt et Antonio Negri, à la reprise de la pensée de saint Paul par Alain Badiou, en passant par le «déconstructivisme» des *Subaltern Studies* élaborées par Gayatri Chakravorty Spivak, les novateurs cherchent à l'extérieur de la tradition intellectuelle des ressources pour faire évoluer la théorie critique.

Bien que la synthèse de Keucheyan soit à la fois très complète et éclairante, il reste que l'impression ressentie à la fermeture du livre est plutôt un certain désespoir face à ce pullulement de pensées critiques éparses. Le chroniqueur Pierre Foglia s'est ainsi demandé à quoi bon consacrer «des pages et des pages [au] poststructuralisme, [au] postcolonialisme, [à] la pertinence de l'État-nation, [à] l'indigénisme... L'indigénisme! C'est quoi, ça? Marx expliqué aux Mohawks d'Oka?» (*La Presse*, 4 décembre 2010). De fait, un fossé se creuse entre la complexification de la critique face à l'inhumanité de l'ordre existant et l'indifférence de la majorité de la population qui est convaincue de vivre dans le meilleur des mondes. Comme le souligne à juste titre Fredric Jameson, cité par l'auteur: «on s'imagine aujourd'hui plus facilement la fin du monde que celle du capitalisme, ce dont témoigne la production filmique hollywoodienne récente, qui renferme nombre de scénarios catastrophes mais aucun qui préfigure un au-delà du capitalisme» (p. 75). Une lueur d'espoir se dessine toutefois à l'horizon: l'écologie. Comme le souligne Keucheyan en conclusion de son essai: «L'écologie politique n'a pas encore produit son Marx» (p. 325). Le moment est peut-être venu de renverser la fameuse formule de Gramsci, et d'espérer «un optimisme de l'intelligence face au pessimisme de la volonté».

**MAXIME OUELLET**

## LA FIN D'UN MONDE?

Gwynne Dyer

**ALERTE. CHANGEMENT CLIMATIQUE: LA MENACE DE GUERRE**

Paris, Robert Laffont, 2009, 319 p.

Voilà un livre qui a le mérite de dire clairement ce que l'on ne veut pas entendre. Qui osera l'écouter? Gwynne Dyer est un journaliste d'enquête réputé sur les questions militaires et géostratégiques. Il s'est donné pour tâche, en 2008, d'étudier en profondeur les conséquences des changements climatiques sur l'avenir des relations internationales et les dangers pour la sécurité humaine. Il a rencontré des dizaines de spécialistes et responsables à travers le monde, approfondissant les aspects techniques et scientifiques de la question, mais aussi les solutions possibles envisagées et les divers scénarios de planification militaire qui sont déjà en préparation pour faire face aux problèmes qui nous attendent.

Il y a bien sûr plein de chiffres: les deux degrés Celsius additionnels qu'il ne faudrait surtout pas dépasser, les 400 parties par million de dioxyde de carbone dans l'atmosphère qui seraient un seuil critique, les pourcentages actuels de croissance par opposition aux cibles que nous devrions atteindre, etc. Mais ce n'est pas l'essentiel. L'essentiel est plutôt le portrait extrêmement lucide, pragmatique, sombre mais convaincant qu'en tire l'auteur: l'humanité ne pourra éviter d'affronter au mieux un avenir très difficile et, au pire, une situation catastrophique. Et cela s'en vient bien plus vite que l'on croit.

Non pas que Dyer soit pessimiste; il aurait plutôt tendance à croire que nous finirons par éviter le pire, à coups de choix hautement impopulaires et qui exigeront de nous une révision radicale de notre manière de voir et de





vivre. Mais les années qui viennent seront beaucoup plus chaotiques que nous voulons bien l'envisager. Car quoi qu'on décide en termes de réduction des gaz à effet de serre (et l'écriture du livre s'est faite avant les Sommets décevants de Copenhague et de Cancun!), il est déjà trop tard pour éviter de franchir les seuils critiques en matière de changements climatiques. À cause de la force d'inertie de tous ces processus, du nombre et de la répartition de la population mondiale et de la difficulté de faire accepter maintenant des sacrifices par des gens qui n'en récolteront pas les bénéfices. C'est pourquoi la question n'est plus de savoir *si* nous aurons des problèmes mais *comment* nous allons y faire face.

D'où les scénarios que préparent les diverses armées du monde pour limiter les dégâts ou s'assurer de tirer le meilleur parti possible des tensions terribles qui vont s'exercer pour le contrôle des sources d'alimentation et d'eau. Car l'une des conséquences les plus graves et les plus immédiates du réchauffement climatique sera une crise alimentaire aiguë et permanente, avec les mouvements migratoires massifs et les tensions militaires qu'elle va entraîner. Or, les affrontements violents risquent de tuer l'esprit de coopération indispensable à toute solution éventuelle d'un problème aussi global que le réchauffement du climat.

L'auteur présente sept scénarios futurs, selon les choix plus ou moins rapides et radicaux que nous serons collectivement prêts à faire. Il montre comment la mécanique enclenchée risque de mettre en branle, à partir de certains seuils critiques, des forces naturelles que l'humain ne pourra plus contrôler. Il étudie les mesures d'urgence qui pourraient ou qui devront être prises, non pas pour éviter les dangers mais pour éviter qu'ils ne deviennent catastrophiques. Et dans son chapitre final, *La fin de l'enfance*, il resitue de façon très éclairante les défis actuels dans l'histoire longue de la Terre et la présence extrêmement courte de l'humain sur la planète.

En lisant ce livre, facile à lire malgré les questions difficiles qu'il traite, vous conclurez vous aussi que le temps presse et qu'il est urgent de regarder la réalité bien en face.

**DOMINIQUE BOISVERT**

## LE DIEU LISIBLE

Jean-Michel Hirt  
**LE VOYAGEUR NOCTURNE.**  
**LIRE À L'INFINI LE CORAN**  
 Paris, Bayard, 2010, 186 p.

Cet ouvrage ouvre une fenêtre rafraîchissante sur un livre que l'Occident a malheureusement boudé depuis des siècles, le Coran. Et pourtant, celui-ci, comme la Bible et les Upanishad, fait partie de ces livres essentiels qui se démarquent des autres par la puissance des mots qu'ils renferment et la profondeur de l'expérience humaine qu'ils traduisent. À ce titre, ils ne sont pas la propriété de telle ou telle religion, mais appartiennent au patrimoine de l'humanité. Ils recèlent, comme dit l'auteur à propos du Coran, «la trace du divin comme la chance d'une autre pensée dans le monde» (p. 28).

Jean-Michel Hirt nous prévient d'emblée qu'il entre dans le Coran en homme libre, sans allégeance religieuse, mais répondant à un profond désir du divin comme l'appel du vide que rien ne comble, signe de la porosité du réel avec l'invisible, de la transcendance qui loge au cœur de la réalité. Ses guides ont été les mystiques soufis du XII<sup>e</sup> siècle tels Al-Ghazali et Ibn 'Arabî, et leurs lecteurs contemporains, Louis Massignon et Henry Corbin. En aventurier, il est entré dans le Coran comme sur une mer inconnue, sensible à la beauté du voyage, en quête de rencontres insolites, goûtant amoureusement aux images oniriques, poétiques, énigmatiques qui émanent

des textes visités. *Le voyageur nocturne* est en quelque sorte son carnet de voyage, dans lequel il retrace le choc de cette «première rencontre», une expérience spirituelle bouleversante.

Si, dans le christianisme, la parole de Dieu s'est incarnée en Jésus, pour l'islam elle est devenue écriture. La première chose qui frappe alors, c'est l'alliance intime entre l'expérience du prophète et la poésie s'exprimant dans la beauté de la langue coranique. Comme si la poésie était la prose de Dieu, comme si Dieu venait, à travers

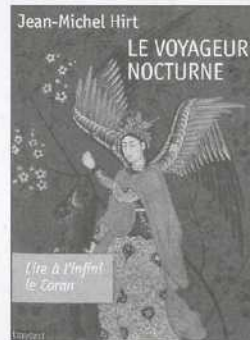
l'écriture, à la rencontre de l'humanité sur la crête du visible et de l'invisible, du rêve et de la réalité.

Ainsi, par ce livre, l'auteur fait voler en éclats les préjugés qui courent à propos du Coran et qui en feraient un livre légaliste, nourrissant la violence et le dogmatisme. Il nous l'avait déjà dit dans «Un

prophète en trop» paru dans *Relations* (n° 744, novembre 2010): «Interpréter est le maître mot de la lecture du Coran.» Faisant écho au désir du divin, cet acte désigne une posture d'écoute, d'attention à la transcendance inscrite dans le cœur de la vie.

Dans le Coran, le refus de cette posture prend la figure d'Iblis, cet ange trompeur pour qui il n'y a de sens que littéral et qui «travaille à vider les Écritures de toute épaisseur et profondeur, en barrant la route à toute interprétation personnelle» (p. 46). Ce faisant, il emprisonne les êtres humains dans un réel implacable, «comme dans un camp de prisonniers, à l'horizon plombé» (p. 63). Ne prend-il pas dès lors aussi les apparences si contemporaines de la mainmise technoscientifique du monde? Or, la poésie sait creuser des brèches dans cette tyrannie du réel dévoilant la profondeur vivifiante du monde et de la vie. Le Coran s'en veut un témoignage divin.

**JEAN-CLAUDE RAVET**



## SOIRÉE-BÉNÉFICE AVEC GREGORY BAUM

centre  
Justice et foi

*Au cœur des débats de société*

### Julien Harvey: homme de foi, homme du pays

Dans le cadre de sa campagne de financement 2011 et des 70 ans de la revue *Relations*, le Centre justice et foi présente une conférence de Gregory Baum. Il nous fera redécouvrir ce grand intellectuel qu'était Julien Harvey, pilier de *Relations* pendant près d'une trentaine d'années et premier directeur du Centre justice et foi.

Gregory Baum est doyen du comité de rédaction de la revue *Relations*, dont il fait partie depuis 25 ans. Théologien reconnu internationalement, il a été expert lors du concile Vatican II. Il est l'auteur d'une vingtaine de livres et d'une quantité impressionnante d'articles en anglais, en français et en allemand.



Photo: Osire Glacier

**Le lundi 30 mai 2011, à 17 h 30**

À la Maison Bellarmin, 25, rue Jarry Ouest, Montréal (coin St-Laurent)

**Prix d'entrée: 70 \$**

Un goûter sera servi à 17 h 30.

Pour plus de renseignements, consulter <[www.cjf.qc.ca](http://www.cjf.qc.ca)>.

Veuillez svp confirmer votre présence **avant le 20 mai** à Christiane Le Guen, <[cleguen@cjf.qc.ca](mailto:cleguen@cjf.qc.ca)> / 514-387-2541, poste 234.

**Oser des solutions durables**

Insuffler au Québec un vent déterminant pour l'avenir social, environnemental et économique. **Oser la CSN.**

[www.csn.qc.ca](http://www.csn.qc.ca)

**En santé,  
la précarité règne!**

FÉDÉRATION  
INTERPROFESSIONNELLE  
DE LA SANTÉ DU QUÉBEC



- ➔ 40 % des infirmières du réseau public de santé occupent un poste à temps partiel
- ➔ 50 % des inhalothérapeutes du réseau public de santé sont affectés à un poste à temps partiel
- ➔ 60 % des infirmières auxiliaires du réseau public de santé détiennent un poste à temps partiel
- ➔ Près de 193 millions \$ ont été dépensés en 2008-2009 pour recourir aux services d'entreprises privées de placement en soins
- ➔ Près de 3,7 millions d'heures ont été effectuées en 2008-2009 par de la main-d'œuvre indépendante travaillant au sein d'entreprises privées
- ➔ Aux dires même du MSSS, il en coûte plus cher aux employeurs de recourir à de la main-d'œuvre indépendante comparativement au personnel du réseau public

**Mettons un terme au travail précaire  
dans le réseau public de santé!**

**Cessons de recourir aux entreprises privées  
de placement en soins!**

**Offrons aux professionnelles en soins  
des postes à temps complet!**

